

*- TROISIEME PARTIE -*

**L'Industrie Minière en Afrique et la réalisation des  
Objectifs du Millénaire pour le Développement :  
vers une activité minière socialement responsable**



# Chapitre 1 : La signification économique des projets miniers en Afrique

---

## Introduction

Bien avant la colonisation, l'activité minière était connue en Afrique. Il faut toutefois reconnaître que son importance était très limitée. Les produits miniers servaient à cette époque aux besoins locaux (parures, monnaie, outils divers, ...). Seules quelques substances étaient accessibles eu égard aux méthodes d'exploitation relativement modestes. Ce n'est qu'avec la colonisation que l'inventaire des ressources minières du continent s'est accéléré. Toutefois, faut-il noter, c'est à la fin de la Seconde guerre mondiale que la production minière africaine a connu une montée en puissance<sup>161</sup>. Ainsi, à partir de 1945, les zones de production minière en Afrique commencent à devenir un enjeu de développement, aussi bien pour les puissances européennes que pour les colonies qui passaient progressivement d'une économie de cueillette à une économie monétaire. La seule vraie question qui s'est posée aux spécialistes d'économie du développement était de savoir comment l'exploitation des ressources minières en Afrique pouvait aider au décollage des pays anciennement colonisés et à l'amélioration du bien-être des populations riveraines des projets miniers.

Il faut noter cependant que les passions et les considérations d'ordre idéologique engendrées par la guerre froide n'ont pas permis de trancher le débat. Il a fallu donc attendre que les populations riveraines des projets miniers donnent elles-mêmes de la voix partout sur le continent (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Guinée, Nigeria, Afrique du Sud...) à l'entame des années 1990 pour que la réflexion sur la contribution des exploitations minières à l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie des populations riveraines des projets miniers sortent des milieux universitaires et académiques pour devenir de véritables sujets de politique de coopération internationale, après des débuts timides dans les années 1980.

Ce chapitre intitulé *la signification économique des projets miniers en Afrique* se propose de mettre en évidence le rôle joué par l'industrie minière dans le développement économique en Afrique dans une perspective historique. Il comprend deux sections. La première section, intitulée *brève histoire de l'industrie minière en Afrique*, donne un aperçu des moteurs du dynamisme de l'industrie minière en Afrique des origines à nos jours. La deuxième section, intitulée *les caractéristiques de l'industrie minière en Afrique* démontre que les faibles performances sociales de l'industrie minière en Afrique sont imputables à son caractère extraverti.

## III.1.1 - Brève histoire de l'industrie minière en Afrique

### III.1.1.1 - Les activités minières pendant la période précoloniale

Avant l'ère de la colonisation, l'Afrique connaissait l'activité minière. Les nombreuses recherches conduites sur la question révèlent que la plupart des exploitations minières étaient de type artisanal et ne concernaient que quelques substances dont l'or, le cuivre et le fer en particulier. Dans ces conditions, les initiatives africaines en

---

<sup>161</sup> J. Chemery, *Histoire de la mise en valeur minière des territoires d'Afrique centrale*, Paris, BRGM, 1960, p. 15.

matière d'exploitation d'or et d'autres métaux à cette époque étaient mues par des besoins locaux, d'ampleur très limitée d'ailleurs. A cette époque aussi, faut-il le noter, l'Afrique était très peu liée au système international, mais ses produits miniers servaient essentiellement comme monnaie pour faciliter les échanges avec l'Europe voisine. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, ce sont ces formes d'exploitation qu'on rencontrait sur le continent, à l'exception de l'Afrique du Sud qui connaissait déjà les ruées vers l'or et même le diamant dès la fin de la seconde moitié du XIXème siècle.

### III.1.1.2 - La colonisation catalyse l'industrie minière moderne africaine

Selon plusieurs sources, dont notamment Henri Wesseling dans son ouvrage, *Le Partage de l'Afrique*, c'est bien après la défaite de la France contre l'Allemagne en 1870, que la nécessité ou non de jouer un rôle en Afrique en y construisant un empire colonial français d'Afrique s'est emparée de la classe politique française, succédant ainsi aux ambitions britanniques qui y existaient bien longtemps auparavant. Dans le cadre de notre travail, nous nous intéresserons davantage au pourquoi du partage de l'Afrique en colonies étant entendu que la date marquant le début de l'aventure coloniale européenne en Afrique tarde à rencontrer l'adhésion de tous.

Ceci dit, qu'est-ce qui a bien pu motiver l'entreprise coloniale européenne en Afrique ?

Même si dans la littérature parlant de l'aventure coloniale européenne en Afrique, la recherche de matières premières et de débouchés est mise en avant, force est de remarquer que selon les auteurs, il y a une combinaison de raisons qu'il faut mentionner. Ainsi, faut-il y trouver des raisons d'ordre philosophique, politique et économique. Selon Wesseling, c'est après la première guerre mondiale que l'Afrique est devenue un enjeu pour les puissances coloniales. Comme il a tenu à le dire dans *Le Partage de l'Afrique*, s'agissant de l'exploitation minière, il convient de noter que c'est « *dans l'entre-deux-guerres, [et non avant que] l'importance économique de ce continent pour l'Europe augmenta considérablement. Le commerce et les investissements s'accrurent. Plusieurs millions d'Européens y vécurent temporairement ou s'y établirent définitivement*<sup>162</sup> ». Selon plusieurs sources, « *après le partage de l'Afrique [à la Conférence de Berlin] qui marque le début de l'ère coloniale, des prospecteurs privés ou travaillant pour le compte des sociétés minières, déferlent en Afrique pour y chercher des minéraux*<sup>163</sup> ».

Dans ces conditions, il apparaît clairement que si au départ, l'entreprise coloniale avait pour ambition de trouver des débouchés pour l'industrie manufacturière d'Europe, les découvertes et les premières exploitations de produits miniers engagées tout au long des trente premières années du XXème siècle ont permis de croire que les colonies pouvaient être à terme des sources d'approvisionnement de matières premières minérales pour l'industrie manufacturière européenne. C'est pourquoi, comme le précise Pierre-Noël Giraud, « *avec l'expansion des activités minières, les administrations coloniales instituèrent dans leurs colonies des départements des mines et de recherches géologiques, chargés d'effectuer des levés géologiques, de la prospection minière et de superviser les activités minières dans les colonies. Au cours des deux guerres mondiales, ces organismes coloniaux ont recherché activement des matières premières minérales pour soutenir l'effort de guerre. Il entraît*

---

<sup>162</sup> Henri Wesseling, *Le Partage de l'Afrique*, Paris, Folio Gallimard, 2002, p. 702.

<sup>163</sup> Quelques-unes de ces compagnies acquirent une telle influence qu'elles ne se bornèrent pas à prospecter, exploiter et commercialiser les minéraux, mais allèrent jusqu'à administrer au nom du gouvernement de leurs régions où elles opéraient. Par exemple British South Africa company, sous le régime de Cécil Rhodes, ne se contentait pas de l'exploitation et du commerce de toute une gamme de minéraux en Afrique australe, mais réussit à conquérir et à annexer au cœur de l'Afrique de vastes régions, qui allaient devenir la Rhodésie du Nord et la Rhodésie du Sud, aujourd'hui nations indépendantes de Zambie et du Zimbabwe ».

également dans leurs attributions d'octroyer des concessions et de percevoir les impôts fonciers et les redevances sur le produit des activités d'exploitation et de prospection minières<sup>164</sup> ».

L'objectif visé était que l'industrie minière africaine participe à la viabilité économique des colonies et renforce l'indépendance des métropoles vis-à-vis de territoires concurrents. Comme le rappelle si bien Pierre-Noël Giraud, imprégnées de cet enjeu, « *les firmes minières occidentales se sont effectivement lancées à la recherche des richesses minières du tiers monde et les ont mises en exploitation. Il est assez clair que leur objectif n'était pas d'abord le plus grand bien-être des populations locales, mais l'appropriation de rente et l'approvisionnement au meilleur coût des industries en aval*<sup>165</sup>. »

Nous disons en guise de conclusion, que c'est la colonisation de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle qui a jeté les bases de l'exploitation minière moderne en Afrique, mais c'est seulement à partir des années 1940-1950 que l'exploitation minière à grande échelle a commencé. En Guinée les premières exportations de bauxite datent de 1952. Au Maroc, bien que l'exploitation minière moderne ait débuté dans les années 1920, c'est à partir des années 1960 que des quantités significatives de phosphates ont été mises sur le marché. Au Niger, l'aventure minière a commencé dans les années 1940, mais c'est dans les années 1970 que les productions d'uranium ont commencé à jouer un rôle significatif dans l'économie du pays<sup>166</sup>.

### III.1.1.3 - Les activités minières pendant les trente glorieuses (1945-1975)

Les besoins de reconstruction de l'Europe et du Japon, au lendemain de la seconde guerre mondiale, vont multiplier le recours aux matières premières minérales en provenance du continent africain. Du coup, sous l'impulsion des innovations technologiques, d'injection de capitaux venant d'Europe, les productions minières africaines se sont diversifiées progressivement et sont devenues abondantes<sup>167</sup>. Nous considérons donc que depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la place de l'Afrique dans la géopolitique mondiale des ressources minières s'est énormément consolidée<sup>168</sup>.

L'entrée de l'Afrique dans les relations économiques internationales a pour support la quantité, la qualité et la diversité des ressources minières qu'on y trouve. Par exemple « *le sous-sol africain renferme 80 % du platine, 40% des diamants, plus d'un cinquième de l'or et du cobalt des réserves mondiales connues*<sup>169</sup> ». Notons également qu'en Afrique, « *les économies minières –Maroc (Phosphate), Guinée (bauxite), Liberia (diamants), Mauritanie (fer, pétrole), Sierra Leone (diamants et phosphate) et Togo (phosphate), RDC (cuivre, coltan...), Zambie (cuivre), Zimbabwe (platine, diamants,...), Afrique du Sud (platine, charbon, or, diamants), Botswana (diamants), Namibie (uranium), Mozambique (uranium)*<sup>170</sup> » sont connues depuis le début des années 1950.

---

<sup>164</sup> Pierre-Noël Giraud, *Géopolitique des ressources minières*, Paris, Economica, 1983, p. 86.

<sup>165</sup> *Id.*

<sup>166</sup> Smaïl Khennas (Dir.), *Industrialisation, ressources minières et énergie en Afrique*, Dakar, Codersria, 1993, p. 2-19.

<sup>167</sup> Pour l'industrie sidérurgique, il y est produit : Cobalt (Maroc, Zaïre et Zambie), Chrome (Madagascar, Soudan et Zimbabwe), Fer (plusieurs pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique australe), manganèse (Gabon, Ghana, Maroc et Zaïre), Nickel (Botswana, Maroc et Zimbabwe), Tungstène, Tantale et Niobium (Mozambique, Nigeria, Zaïre et Zimbabwe). Vanadium (Namibie)...

<sup>168</sup> Guillaume Fine, *Les nouvelles dynamiques économiques* in *L'Afrique en mouvement*, Paris, La Documentation Française, n° 33 septembre-octobre 2008, Questions internationales, p. 63. L'auteur précise que « Outre les hydrocarbures, l'Afrique demeure le premier producteur mondial de ressources minérales comme le platine, le manganèse, le vanadium, le cobalt, l'or ou les diamants dont le continent détient encore entre 40 % et 90 % des réserves mondiales. L'Afrique produit également 40% du chrome disponible sur le marché international, 10 % du cuivre et de la bauxite, enfin 15 à 20% de l'uranium qui reste en partie inexploité ».

<sup>169</sup> Philippe Hugon, *Un développement en dehors de la mondialisation ?* in La Documentation Française, Questions internationales n° 33 septembre-octobre 2008, *L'Afrique en mouvement*, Paris, La Documentation Française, 2008, p. 73.

<sup>170</sup> *Id.*

Au total, nous pouvons conclure qu'au cours des trente glorieuses, le continent africain est plus apparu comme un réservoir de matières premières minérales, qu'un débouché de produits manufacturés faute de marché local. Le bon comportement des cours des matières premières au cours de cette période a même poussé certains Etats africains à des prises de participations dans le capital de certains projets miniers et à des nationalisations pures et simples qui prendront fin dès le début des années 1980 avec la crise économique et la dégradation continue des cours des matières premières minières. Ce fut le cas en Zambie où l'industrie minière qui était contrôlée par le British South African Co., fut nationalisée à l'indépendance sans que cela ne soit au service de l'industrialisation du pays. Elle a gardé son caractère extraverti<sup>171</sup>.

#### **III.1.1.4 - Les activités minières pendant la période post-trente glorieuses (1975-1990)**

Dans cette période, le boom minier des années précédentes s'essouffle à cause des chocs pétroliers (1973-1974 et 1979) qui rendent peu compétitives la plupart des exploitations minières en Afrique à cause de la flambée des charges liées à l'énergie. On assiste alors à un repli des capitaux occidentaux sur les exploitations minières des pays développés ; ce qui se solde par le déclin relatif des exploitations minières africaines.

Le constat général est que les performances économiques antérieures en termes de croissance s'effondrent. Les Etats miniers d'Afrique n'arrivent plus à subvenir aux besoins sociaux de la population. En clair, nous assistons à une paupérisation généralisée qui les prédispose du coup à ce qu'il est convenu d'appeler les politiques d'ajustement structurel. En définitive, ils ne sont plus maîtres de leur destin quoiqu'indépendants depuis au moins deux décennies. Suite à la crise économique mondiale, les pouvoirs de négociation des Etats africains s'affaiblissent davantage. En conséquence, les appuis financiers extérieurs se présentent comme des bouffées d'oxygène pour la relance économique et le remboursement des dettes consenties au cours des trente glorieuses. D'où le retour massif des capitaux privés dans le développement des projets miniers en Afrique, à partir de la fin des années 1980.

#### **III.1.1.5 - Les activités minières pendant la période de la mondialisation (de 1990 à nos jours)**

A la fin de la guerre froide, on assiste à l'intégration des économies du monde qu'on appelle la mondialisation. La tendance est au renforcement de la privatisation des activités productives. Le changement qu'il faut noter en outre est que, contrairement aux périodes précédentes, où l'indicateur de développement était seulement la croissance économique, le règne du capital privé, donc des entreprises multinationales va connaître un bémol avec l'invention d'indicateurs alternatifs focalisés sur le bien-être individuel et favorisés par les concepts de Développement humain lancé dès 1990, de Développement durable consacré en 1992 et d'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) lancés en 2000. Dès lors, tous les acteurs de l'industrie minière en Afrique vont s'engager dans un processus de responsabilité sociale qui favorise non seulement l'exploitation minière pour la mettre au service du progrès de l'humanité, parce que la ressource minière n'est transformée en richesse que lorsqu'elle est exploitée, mais aussi la prise en compte de la dimension environnementale et sociale des projets miniers.

La vérité, qui est immuable, est que l'histoire moderne de l'industrie minière en Afrique est la fille des différentes révolutions industrielles en Europe et dans les autres parties du monde. Comme le continent africain a raté ces différentes révolutions industrielles, il n'a pas su se transformer en un marché de consommation des produits miniers. L'Afrique est donc demeurée, même après les années 80, (où le plan d'action de Lagos pour l'industrialisation de l'Afrique est lancé), exportatrice nette de matières premières brutes (Figure 19). Dans ces

---

<sup>171</sup> Smaïl Khennas, op.cit., note 166, p. 13.

conditions, il ne faut pas s'étonner que l'impact de l'industrie minière sur son développement soit faible. La grande interrogation depuis la fin des années 1980 est de se demander si le potentiel minier africain ou encore, le secteur minier africain, peut apporter le développement en Afrique.

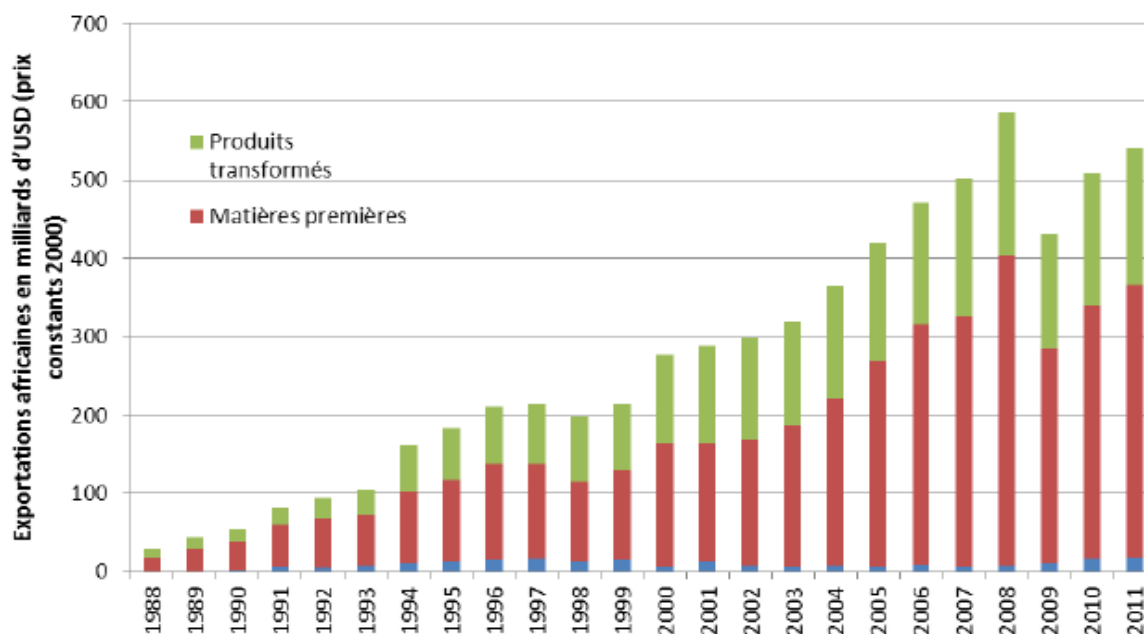


Figure 19 – Evolution des exportations africaines entre 1988 et 2011. Le tableau ci-dessus illustre l'importance des exportations de matière premières dans les économies des pays africains et, par conséquent, leur degré de dépendance. Outre les pays d'Afrique de l'Ouest, d'autres sont évidemment dans la même situation en regard du poids de leurs ressources naturelles, minières ou agricoles : l'Angola, le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale ou le Tchad, en ce qui concerne les produits pétroliers, bientôt le Mozambique et la Tanzanie, et bien d'autres encore, Burundi, RDC, Malawi, Mali, République centrafricaine, Zambie ou Zimbabwe, s'agissant d'autres produits non transformés (Google Image, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1535.asp>)

Sans vouloir répondre à cette question maintenant, nous pouvons noter que contrairement aux autres parties du monde, Amérique du Nord, Canada, Australie, le continent ne s'est pas approprié la transformation des ressources minières pour son industrialisation. Le secteur minier est resté un secteur extraverti. De toute évidence, quand on parle de l'industrie minière africaine, il faut dire que le moteur de sa croissance dépend de la santé des économies des pays industrialisés.

Voyons à présent, comment se caractérise cette activité dont le dynamisme est lié à ce qui se passe ailleurs.

### III.1.2 - Les caractéristiques de l'industrie minière en Afrique

L'analyse minutieuse de l'histoire de l'industrie minière en Afrique vient de montrer que c'est à la présence des entreprises européennes que l'Afrique doit l'inventaire de son potentiel minier. Une fois que l'on a reconnu cela, il faut admettre aussi que depuis le début des années 1960, la présence exclusive des matières premières minérales brutes dans la plupart des exportations africaines (Figure 18) pose la question de la nature des relations entre les Etats africains demeurés essentiellement pourvoyeurs de produits bruts et les grands centres de consommation situés essentiellement dans les pays industrialisés. L'actualité de l'industrie minière en Afrique, son histoire et ses objectifs révèlent qu'elle a une et une seule caractéristique : c'est ce que le Pr. Mbonko Lula

appelle « *sa triple dépendance extérieure*<sup>172</sup> » : dépendance technologique, financière et commerciale. Il en résulte que c'est grâce au savoir-faire étranger, aux capitaux extérieurs et aux débouchés hors du continent africain que l'industrie minière africaine existe.

### **III.1.2.1 - La dépendance technologique**

La valorisation des ressources minières en Afrique montre que les quantités produites et la variété des produits miniers d'origine africaine se sont accrues depuis la colonisation. De 1952 à 1954, les exportations de bauxite en Guinée sont passées de 10.000 tonnes à 540.000 tonnes avant de chuter à 54.000 tonnes en 1964 après les Indépendances<sup>173</sup>. Cette progression a été possible parce que de nouvelles techniques d'exploration et de production ont été introduites à chacune des phases du processus de valorisation des ressources minières africaines en remplacement des méthodes d'exploitation artisanale connues de longue date dans plusieurs localités africaines.

Dans le domaine de l'exploration, des méthodes d'exploration indirectes (la géophysique) ont facilité l'identification de ressources inaccessibles aux méthodes directes traditionnellement connues en Afrique. Ces méthodes importées ont accru les chances de découvertes de concentrations minières. Il convient de noter aussi que c'est dans le domaine de l'exploitation que les changements les plus perceptibles ont été enregistrés. De l'avis des spécialistes, l'industrie minière en Afrique est passée de l'exploitation artisanale à très faible cadence à l'exploitation à grande cadence grâce aux apports technologiques importés. Les nouvelles techniques d'exploitation introduites par la colonisation ont donc permis au continent africain de figurer parmi les pourvoyeurs de matières premières minérales de rang mondial dès le début des années cinquante.

Dans le domaine de la minéralurgie ou plus spécifiquement du traitement des minerais, des méthodes chimiques et mécanisées ont permis d'accroître les cadences de minerais traités. Toutes ces innovations dans le processus de valorisation des ressources minières en Afrique sont venues d'ailleurs. Elles ont aussi un coût. Dans ces conditions, le rôle des Etats africains détenteurs de ressources minières dans les prises d'initiatives est resté très limité, voire inexistant dans la majeure partie des cas. Aussi bien dans le domaine de l'exploration, de l'exploitation que de la consommation. Les technologies visant à améliorer les performances du secteur sont toutes d'origine étrangère.

En conséquence, il n'est pas exagéré d'affirmer que sans le génie technologique étranger, il n'y a point de secteur minier moderne et significatif africain. Dès lors, le coût extrêmement élevé de la rétribution d'une telle dépendance est devenue un facteur limitant de la maximisation des retombées financières à laquelle le continent africain est en droit de s'attendre. Finalement, comme le dit si bien le Pr. Mbonko Lula, le coût occasionné par la dépendance technologique étant devenu très élevé pour les économies nationales caractérisées par la faiblesse de leurs épargnes intérieures, les pays dotés de ressources minières exploitables ont presque tous été obligés de recourir au financement extérieur ; d'où la dépendance financière de l'industrie minière africaine.

### **III.1.2.2 - La dépendance financière**

Le passage progressif, parfois accéléré, de l'exploitation artisanale à l'exploitation mécanisée des ressources minières en Afrique exige de gros efforts d'investissements. Désormais l'activité minière demande la mobilisation

---

<sup>172</sup> Mbonko Lula, *L'industrie minière et le développement économique des pays africains : cas de la République du Zaïre* in ONUDI, *Problèmes et perspectives de l'industrie minière en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1992, p. 43.

<sup>173</sup> Smail Khennas, op.cit., note 166, p. 137.



de capitaux énormes mais aussi dits à risque avec un délai de retour sur investissement beaucoup plus long. Dans l'industrie minière, on n'est jamais sûr de recouvrer ses investissements. De telles aventures sont hors de portée des Etats et des privés africains, exception faite toutefois de la partie australe du continent<sup>174</sup>. Au regard des efforts financiers à faire, le secteur minier africain depuis le début du XXe siècle est demeuré largement tributaire du capital étranger. Sans cet apport extérieur, le secteur minier africain moderne n'aurait pas existé. C'est pourquoi, les investisseurs étrangers demandent en retour comme l'explique Pierre-Noël Giraud dans son ouvrage *Géopolitique des ressources minières*, que les transformations des produits miniers africains se fassent hors du continent africain. A ce jour, cette caractéristique est perceptible et même renforcée dans la mesure où la principale source de financement de l'industrie minière en Afrique relève des investissements étrangers et de l'Aide Publique au Développement d'origine multilatérale et/ou bilatérale, comme le montre le tableau V, ci-dessous.

Pays	Année de la réforme	Montant des investissements miniers	Commentaires
Tanzanie	2000	2001-2008 : 250 millions de dollars par an en moyenne	Entre 1990 et 1999, les investissements étaient inférieurs à 10 millions de dollars par an
Liberia	En cours, réforme entamée en 2006	7 milliards de dollars d'investissement signés entre 2006 et 2010	L'investissement total pourrait atteindre 10 milliards de dollars d'ici à 2015
Madagascar	2005	5,5 milliards de dollars d'investissement signés pour deux projets en 2005 et 2006	OIT Madagascar Minerals* (1 milliard de dollars) a également bénéficié d'une garantie de prêt de la Banque mondiale afin de réhabiliter le port qui sera utilisé pour l'exportation du minerai
Mozambique	2006	2008 : 804 millions de dollars	24 millions de dollars en 2002 ; 2 à 3 milliards de dollars d'investissement dans le charbon prévu pour les trois à quatre prochaines années
Mauritanie	Aux alentours de 2003	2003-2008 : 500 millions de dollars au total	13,5 millions de dollars d'investissement en 2001, 11 millions en 2002

\* OIT Madagascar Minerals est une compagnie minière détenue par Rio Tinto (80 %) et par le gouvernement malgache (20 %).  
Sources : Banque mondiale (2003 ; 2009 ; 2010a ; 2010b), Mining Journal (2009), Pelon (2010), Roe et Essex (2009).

Tableau V : Réforme du secteur minier et évolution des investissements en Afrique (Source : G. McMahon, Quels impacts de la libéralisation du secteur minier africain ? in Secteur Privé et Développement, 2011, n° 8, p. 13)

D'ailleurs, il suffit de noter que depuis la fin des années 1990 la plupart des politiques minières en Afrique ont été révisées afin de les rendre attractives à l'investissement étranger pour comprendre le degré de dépendance financière de l'industrie minière. La preuve en est que ce sont parfois les Chefs d'Etats du continent qui vont de sommets en sommets pour promouvoir leurs secteurs miniers respectifs. Mieux, en Afrique, les institutions de promotion des investissements ont toutes, vocation à promouvoir les projets miniers pour espérer bénéficier de l'investissement étranger. C'est bien la confirmation que les Etats et les privés africains ne sont pas prêts à prendre des risques dans le domaine minier. Les ressources domestiques à mobiliser étant quasiment impossibles pour l'industrie minière, le prix à payer est sans aucun doute l'absence de capacité à transformer sur le continent africain, des ressources produites en Afrique. A ce niveau, il convient de dire que la dépendance financière a un coût très élevé qui peut ruiner les espoirs des africains de bénéficier positivement de l'exploitation de leurs ressources minières.

Aussi longtemps que l'industrie minière africaine sera tributaire des investissements étrangers, elle échappera au contrôle des africains et les produits seront transformés hors d'Afrique. Il est donc inutile d'amplifier l'idée selon

<sup>174</sup> Elikia M'Bokolo, *L'Afrique au XXe siècle – Le continent convoité*, Paris, Edition du seuil, 1985, p. 297. L'auteur nous fait remarquer ceci : « grâce à ses richesses minières – le diamant découvert en 1867 et l'or en 1881 – l'Afrique du Sud a été le premier pays d'Afrique à entrer dans l'ère industrielle et le seul où le capitalisme se soit développé à une grande échelle. » Notons que plusieurs sources font état de la découverte, en Afrique du Sud, du diamant en 1866 et l'or en 1881.

laquelle les ressources minières africaines sont pillées par les investisseurs étrangers dans la mesure où les ressources du sous-sol n'ont de valeur que si elles sont exploitées et transformées. Comme leur valorisation demande d'énormes capitaux et surtout de l'énergie que ne peut réunir le continent, (le cas de la Guinée pour la transformation de sa bauxite est symptomatique), est-il juste de continuer de parler de pillage des ressources africaines dans ce cas ? Une compétition saine n'est-elle pas permise à ce niveau, un peu plus de cinquante ans après les indépendances ?

### **III.1.2.3 - La dépendance commerciale**

Les produits miniers n'ont de valeur que s'ils sont transformés dans l'industrie. Dans ces conditions ce sont les pays qui ont cette capacité à travers les usages que commandent les innovations technologiques, comme c'est le cas aujourd'hui des pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud...), qui sont les catalyseurs du dynamisme de la production minière. Dans tous les cas, il suffit de comprendre que l'activité minière en Afrique est conduite par des sociétés originaires des pays industrialisés et que malgré les indépendances, sa contribution aux économies nationales africaines reste essentiellement concentrée sur les recettes fiscales et d'exportation pour se convaincre de son caractère extraverti. Tant que les productions africaines ne seront écoulées que sur des marchés extérieurs, les belles performances de production n'auront qu'un impact limité sur le développement humain dans « les pays miniers » d'Afrique.

Comme le montrent le tableau VI et la figure 18 (page 109), le continent africain est certes le premier producteur mondial de platine, de cobalt et de diamant, minéraux convoités par l'industrie, mais force est de reconnaître qu'il en tire très peu de profits parce que toutes ces productions sont destinées à l'exportation et valorisées hors d'Afrique.

Il convient de noter, en outre, que puisque ce sont les demandes des pays industrialisés qui sont à la base du dynamisme de l'industrie minière en Afrique, penser que le secteur minier africain en fait un pôle de croissance est une illusion dans la mesure où toutes difficultés enregistrées dans les économies consommatrices peuvent tarir inéluctablement les capacités de croissance en Afrique.

Minerais	Unité	productions en 2005			productions estimées en 2015		
		Afrique	Monde	% Mondial	Afrique	Monde	% Mondial
Platini	1 000 onces	5 115	6 640	77 %	6 100	7 800	78 %
Cobalt	tonnes	32 100	57 500	56 %	48 000	80 000	60 %
Manganèse	1 000 tonnes	4 010	10 400	39 %	8 000	14 000	57 %
Diamants	1 000 carats	90 400	196 000	46 %	120 000	210 000	57 %
Palladium	1 000 onces	2 605	8 405	31 %	3 100	9 000	34 %
Or	tonnes	522	2 470	21 %	550	2 550	22 %
Uranium	tonnes	8 150	50 900	16 %	12 000	55 000	22 %
Bauxite	1 000 tonnes	15 900	172 000	9 %	30 000	200 000	15 %
Cuivre	1 000 tonnes	730	15 500	5 %	2 000	23 461	9 %
Zinc	1 000 tonnes	410	9 560	4 %	800	11 165	7 %
Charbon	1 million de tonnes	249	5 886	4 %	425	8 857	5 %
Alumine	1 000 tonnes	675	66 733	1 %	780	94 673	1 %

Source : Performance Consulting, 2007

Tableau VI : Part de l'Afrique dans la production mondiale de certains minerais entre 2005 et 2015 («Le secteur minier en chiffres », in Secteur Privé et Développement, janvier 2011, n° 8, p. 18) Source : Performance Consulting, 2007

## Conclusion

Cette brève incursion dans l'histoire de l'industrie minière en Afrique révèle qu'elle comporte deux phases essentielles. Celle qui va de la fin de la Seconde guerre mondiale à la fin de la guerre froide et celle qui part de la fin de la guerre froide à nos jours.

Ce chapitre montre bien qu'en dépit de l'accession de nombre de pays d'Afrique à l'indépendance en 1960, le modèle de croissance et le rôle de l'industrie minière en Afrique sont restés les mêmes. C'est une activité dominée par les compagnies en provenance des pays industrialisés, et les productions africaines sont essentiellement destinées à l'exportation. Les Etats africains qui ont clamé leur souveraineté sur leurs ressources naturelles dès le début des années 1960 ne comptent que sur l'extérieur pour la valorisation des ressources endogènes, bien sûr à l'exception de la partie australe du continent et de quelques pays de l'Afrique blanche du Nord.

Nombre d'observateurs peu avertis ont souvent continué de parler de pillage des ressources africaines par l'extérieur, même après les indépendances. Ce chapitre montre qu'à l'analyse, ce sont les faibles capacités du continent à mettre en évidence par ses soins ses propres potentialités minières, à transformer ses propres ressources ou à offrir des infrastructures adéquates et une quantité suffisante d'énergie pour la transformation des produits miniers en Afrique, qui font de son industrie minière un secteur totalement extraverti et donc peu valorisant pour l'ensemble des économies nationales. En effet, ne possédant ni la technologie, ni les capitaux, ni les débouchés pour produire et consommer ses propres ressources, est-ce que le sort de l'Afrique pouvait être

différent de ce qu'il est aujourd'hui ? C'est-à-dire être une destination à bas coût de production où l'essentiel des attentes au plan national ne se résume qu'en recettes fiscales et d'exportation ?

Dans ces conditions et dans la mesure où les effets de la mine continuent de peser sur leurs moyens de subsistance quelles que soient les performances macro-économiques nationales, le non développement ou le mal développement des populations affectées par les projets miniers en Afrique devient une préoccupation mondiale.

Avec les réformes des années 1990 qui ont accéléré le désengagement des Etats africains du secteur productif en Afrique, l'activité minière est dominée par l'investissement privé international dans le développement des projets miniers. Dès lors, l'objectif prioritaire assigné à l'activité minière africaine doit être le développement humain dans les zones de production. Dans ces conditions, la réflexion sur la nouvelle fonction de l'industrie minière africaine devient une préoccupation de premier ordre.

En définitive, ce que l'on attend des Etats africains, c'est de développer de réelles capacités d'appropriation des retombées de l'industrie minière par une gestion beaucoup plus rigoureuse des ressources financières engrangées et la mise en place d'institutions capables de contribuer au développement intégré des zones affectées par les projets miniers.

Comment réussir ce pari ? Quels sont les mécanismes à mettre en place pour y parvenir ? Voici les sujets auxquels le deuxième chapitre tente de donner des réponses.

## Chapitre 2 - L'industrie minière en Afrique, de la fonction financière à la fonction sociale

---

### Introduction

De la fin de la seconde guerre mondiale à la fin de la guerre froide, la plupart des projets miniers en Afrique ont eu pour objectifs premiers de rémunérer le capital investi, de rétribuer les Etats hôtes sous formes de redevances, taxes et impôts divers. Ce modèle de croissance de l'industrie minière qui a privilégié la profitabilité des projets connaît des limites dans la mesure où partout dans le monde émerge depuis la fin des années 1990, le concept de responsabilité sociétale des projets de développement basé sur l'autonomisation des populations riveraines des projets d'exploitation des ressources minières.

Les retombées locales attendues des projets miniers d'Afrique sont désormais appelées à ne plus être essentiellement d'ordre financier, mais contribuer aussi à l'amélioration des capacités des collectivités locales riveraines des projets miniers. D'une façon formelle, les projets miniers sont appelés à associer à leur fonction financière, une fonction sociale. Dès lors se pose la question de savoir de quelles marges de manœuvre dispose le continent africain, compte tenu du caractère extraverti de l'industrie minière en Afrique, pour que cette reconversion des objectifs de l'activité minière se fasse à la satisfaction des populations et collectivités locales et des opinions publiques nationales et internationales.

Ce chapitre intitulé « *L'industrie minière en Afrique, de la fonction financière à la fonction sociale* » explique l'émergence de la fonction sociale de l'industrie minière en Afrique et donne des indicateurs de sa mise en œuvre. Il comprend trois sections. La première section intitulée, la fonction financière de l'industrie minière africaine rappelle pourquoi pendant cinquante ans, les populations locales ont été ignorées dans la distribution des retombées des projets. La deuxième section intitulée la fonction sociale de l'industrie minière africaine explique à son tour les concessions que doivent faire les acteurs traditionnels des activités minières pour que leur contribution au développement local soit une réussite. La troisième section intitulée, *la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les zones minières : vers une exploitation minière socialement responsable*, dit pourquoi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement est le gage de la réussite d'une industrie minière socialement responsable en Afrique.

### III.2.1 - La fonction financière de l'industrie minière africaine

De l'avis des spécialistes d'économie du développement, lorsque les Entreprises minières occidentales ont décidé de valoriser les ressources minières de l'Afrique, leur principal objectif était de réaliser des profits en garantissant des approvisionnements stables aux industries de transformation de leurs différents pays d'origine, au coût le plus bas possible.

C'est d'ailleurs ce qu'explique bien Pierre-Noël Giraud en disant : « *il est assez clair que leur objectif n'était pas d'abord le plus grand bien-être des populations locales*<sup>175</sup> ». D'ailleurs, l'histoire de l'industrie minière en Afrique montre que jusqu'aux indépendances africaines dans les années 1960, c'est la vision des firmes minières

---

<sup>175</sup> Pierre-Noël Giraud, op. cit., note 164, p. 86.

occidentales évoluant en Afrique qui a guidé les politiques de valorisation des ressources minières sur le continent noir. Pierre-Noël Giraud explique éloquemment que pendant cette période, les Etats des pays d'origine des firmes minières les accompagnaient en édictant « *des législations minières générales, applicables sur le territoire métropolitain, et d'autres législations fondées sur les mêmes principes, applicables aux colonies. Certains Etats soutenaient l'expansion des sociétés minières par des mesures fiscales favorables... et tous faisaient en sorte de ménager à « leurs » firmes un accès privilégié aux territoires qu'ils tenaient sous leur influence. Les Etats hôtes, lorsqu'ils étaient indépendants, se contentaient également de régler l'intervention des firmes étrangères par des législations générales, et de percevoir des taxes essentiellement sous la forme « ad valorem ». Cette forme de taxation revient à considérer que la firme n'est redevable au pays hôte que d'un dédommagement proportionnel à la quantité de minerai qui quitte le pays, indépendamment des profits que procure la qualité ou l'excellence de sa gestion. Tout se passait comme si les firmes achetaient, pour une fraction de la valeur du marché du minerai, le droit d'inventeur. La conception selon laquelle la mine « appartient à l'inventeur », donc à celui qui l'a découverte et a investi dans le développement, était très largement acceptée, tant par les Etats des pays d'origine des firmes que, de gré ou de force, par les Etats des pays hôtes. Il en résultait que l'essentiel de la rente revenait aux firmes<sup>176</sup> ».*

Jusqu'à une date récente, le modèle de valorisation des ressources minières en Afrique est resté inchangé. Même dans les pays comme la Mauritanie, la Zambie, le Zaïre (Actuelle RDC) où des nationalisations ont eu lieu, l'objectif prioritaire était de faire de l'activité minière une « *source de recettes en devises étrangères et de revenu public permettant le financement d'autres projets dans le cadre d'un plan de développement<sup>177</sup>* ».

Voyons à présent pourquoi dans la plupart des pays miniers d'Afrique, l'exploitation minière est restée une source de revenus financiers au lieu de servir de base d'industrialisation locale. En d'autres termes quelles ont été les motivations de la fonction financière de l'industrie minière africaine ? Voyons à présent ce que revêtait comme signification pour les acteurs le fait de ne reverser que des revenus financiers aux principaux pays miniers d'Afrique.

### **III.2.1.1 - Quelles significations pour les acteurs ?**

D'une manière générale, la valorisation des ressources minières en Afrique a été tirée par la recherche de bas coûts de production. Dès lors, il faut avouer que les critères de décision des investissements miniers en Afrique n'ont jamais cessé d'être d'ordre financier même si des parenthèses de nationalisation ont fait croire le contraire. La plupart d'entre eux n'avaient pas les capacités requises et l'autorité nécessaire pour inverser l'héritage de la colonisation. De toutes les façons, ceux d'entre eux qui ont procédé à des nationalisations ont très rapidement fini par reconnaître que les exigences de l'activité minière en Afrique allaient au-delà des simples slogans. C'est pourquoi le rôle qui a été dévolu à l'activité minière peut se comprendre comme un consensus qui prenait en compte les intérêts des différents acteurs. Ceux-ci sont au nombre de deux catégories. Il y a d'une part les acteurs hors du continent africain et les Etats africains d'autre part.

#### **a) Les acteurs extérieurs à l'Afrique**

- *Les pays industrialisés*

---

<sup>176</sup> Pierre-Noël Giraud, op. cit., note 164, pp. 143-144.

<sup>177</sup> *Id.* p. 193.

En s'intéressant au secteur minier en Afrique à partir des années 1950, les pays industrialisés d'Europe avaient à cœur d'élargir leur capacité d'approvisionnement en matières premières minérales pour faire face aux besoins du boom économique qui a suivi la fin de la seconde guerre mondiale. Objectivement, l'Afrique s'imposait à eux pour des raisons géopolitiques et économiques. S'agissant des raisons géopolitiques, nous disons qu'avec la décolonisation du sous-continent indien en 1947, il devenait incertain pour les puissances européennes d'alors de continuer de s'approvisionner à partir de cet espace géographique. Avec la réunification de la Chine en 1949, les capacités d'approvisionnement du Japon se sont réduites. Les Etats-Unis étant devenus une puissance mondiale dès la fin de la première guerre mondiale et la tutelle du monde libre n'entendaient pas avoir de concurrents sur le sous-continent Latino-américain. Il en est de même de l'Australie qui dès le début du XXe siècle accédait à l'indépendance et cessait du coup d'être une vache à lait pour la puissance colonisatrice européenne. Notons également, qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, il n'était plus possible pour les occidentaux de s'approvisionner en matières premières dans les pays d'Europe de l'Est, placés tous sous le parapluie protecteur de l'ex-URSS, le leader du monde communiste ou d'économie planifiée. Dans ces conditions, l'Afrique apparaissait comme le ventre mou des rapports stratégiques internationaux du moment, et par conséquent le lieu de déploiement des ambitions minières des pays industrialisés d'Europe et du Japon.

Dès lors, la logique qui a prévalu depuis cette époque était de tout faire pour soutenir le développement post-guerre de l'Europe et du Japon à partir des productions minières de l'Afrique nouvellement indépendante. En conséquence, pour les anciennes puissances coloniales, les produits miniers ne devraient pas être consommés en Afrique. Grâce à des stratégies finement menées, il fallait éviter que les pays africains ne deviennent rapidement des économies industrialisées ou diversifiées à partir d'une industrie minière initiée par les occidentaux. La logique développée est donc une logique indépendantiste qui interdisait l'émergence d'infrastructures de transformation de produits miniers en Afrique susceptibles de créer une rupture de leurs approvisionnements. Dès lors, comme le reconnaît Pierre-Noël Giraud, « *la plupart des pays industrialisés imposent des barrières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (contingentements) croissantes avec le degré de transformation du produit importé*<sup>178</sup> ». En d'autres termes, les produits miniers bruts en provenance d'Afrique étaient à la limite exonérés de taxe, tandis que les produits transformés étaient frappés de taxes proportionnelles à leur niveau de transformation.

Nous pouvons conclure que cette pratique, celle qui consistait à tout faire pour que, dans la mesure du possible, aucune velléité de transformation locale des produits miniers ne naisse dans la tête des Africains est l'une des raisons qui ont installé l'industrie minière africaine dans une fonction purement financière pour les Africains. C'est peut-être ce qui justifiait leur attitude bienveillante vis-à-vis des pays d'Afrique producteurs des matières premières exportables et le transfert de ressources publiques sous forme d'aide appelée Aide Publique au Développement (APD) à la plupart des pays miniers du continent africain.

Sur le plan économique, il faut noter la baisse des coûts de transport due à l'apparition des navires minéraliers de grandes capacités dans la seconde moitié du XXème siècle qui mettait fin à la transformation des produits miniers sur « *le carreau des mines de houille et près des gisements ferreux et non ferreux*<sup>179</sup> » à réduit les chances d'industrialisation africaine par l'exploitation de ses ressources. La plupart des productions africaines ayant commencé après 1950, il est bien évident que la révolution dans les transports maritimes et aussi l'absence de capitaux propres comme le dit B. Dèzert, dans son ouvrage intitulé, *Minerais métalliques et*

---

<sup>178</sup> Pierre-Noël Giraud, op.cit., note 164, pp. 409.

<sup>179</sup> B. Dèzert, op. cit., note 87, p. 43-47.

*métallurgie de base dans le monde*, ont été des facteurs limitants des objectifs dans l'industrialisation locale par les productions minières domestiques.

#### - Les multinationales et les entreprises minières

Pour les multinationales, dont la plupart sont les bras avancés des pays industrialisés, l'Afrique est le nouvel eldorado de l'industrie minière internationale. Elles y viennent donc pour faire du profit en développant des projets miniers à des coûts très bas comparativement à ceux de leurs pays d'origine et des autres parties du monde le cas échéant. La logique des multinationales était donc de réduire au strict minimum les coûts d'exploitation directs et indirects dans le seul but de maximiser leurs profits. Dans ces conditions, non seulement les multinationales voulaient des rendements plus élevés que ceux qu'elles auraient eus si les investissements se faisaient dans leurs pays d'origine, mais aussi « *le rapatriement d'une fraction aussi importante que possible des bénéfiques, ne serait-ce que pour couvrir les risques beaucoup plus grands de nationalisation et de troubles politiques*<sup>180</sup> ». Si en plus du rapatriement des produits miniers pour être transformés dans les pays européens, il faut rapatrier les bénéfiques, que reste-t-il donc aux pays miniers d'Afrique pour financer leur développement ? Dans ces conditions, il ne restait aux pays miniers d'Afrique que les gains fiscaux divers et les recettes d'exportation.

Finalement, la recherche de profit a contraint les multinationales à ne pas étendre leurs activités en aval. Emboîtant le pas aux pays industrialisés dans leur politique de taxation au prorata de la qualité des produits entrants, les multinationales ont largement tiré argument de cette pratique qui « *réduit la rentabilité des investissements de transformation dans les pays producteurs*<sup>181</sup> », pour accroître les exportations de produits bruts destinés à être transformés dans leurs pays d'origine.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que les multinationales ont amplifié les politiques de leurs pays d'origine, en n'offrant pas de chance aux Etats d'Afrique de diversifier leurs activités industrielles au-delà de la collecte de leurs recettes fiscales. En mettant au point la doctrine selon laquelle la mine appartient à l'inventeur, donc à celui qui l'a découverte, les firmes minières se sont octroyé les plus gros bénéfiques, laissant aux Etats africains des revenus en-deçà de leurs attentes, comme pour paraphraser Pierre-Noël Giraud, parlant « *des arguments des compagnies internationales contre la transformation des minerais dans les pays en voie de développement*<sup>182</sup> » dans son ouvrage intitulé, *Géopolitique des ressources minières*.

#### - Les Institutions Financières Internationales

Elles ont pour mission de promouvoir la coopération internationale et de créer un consensus entre les différents acteurs du développement minier international et d'aider au développement des nouveaux Etats en voie de développement d'Afrique. Visiblement influencées par les pays industrialisés<sup>183</sup>, leurs actions, en leur qualité de médiateurs de plate-forme de concertation et de laboratoires de normes, ont tendance à privilégier les points de vue des pays industrialisés et des multinationales à telle enseigne qu'il n'est pas rare de les voir ajuster ou réajuster des politiques de développement spécialement conçues pour l'Afrique que n'accepteraient, sous aucun

---

<sup>180</sup> Paul Bairoch, *Le tiers-Monde dans l'impasse : le démarrage économique du XVIII au XXème siècle*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Ed. Gallimard, pp. 324-325.

<sup>181</sup> Pierre-Noël Giraud, op. cit., note 164, p. 409.

<sup>182</sup> *Id.* p. 407.

<sup>183</sup> Jean-Pierre Cling et François Roubaud : « *Toutefois, chaque banque régionale subit l'influence de grands pays industrialisés voisins, voire du même continent : les Etats-Unis dans le cas de la Banque interaméricaine, le Japon pour la Banque asiatique et les pays européens (dont la France) pour la Banque africaine.* », *La Banque mondiale*, Edition La Découverte, Paris, 2008, p. 93.



prétexte, les pays industrialisés eux-mêmes. Aussi au cours de la période 1945-1980, les Institutions Financières Internationales ont-elles cautionné les stratégies des pays industrialisés et des firmes minières en privilégiant seulement les aspects financiers dans l'investissement minier en Afrique.

### **b) Les nouveaux Etats africains**

Vis-à-vis des projets miniers, les Etats africains se sont mis dans une position de rentiers dès 1960 bien que leur souveraineté sur les ressources minières de leur sous-sol ait été reconnue par la communauté internationale au début des années 1960. Pour eux, l'ouverture d'une mine est vue comme une source de revenus via la fiscalité. En effet, comme le confirment plusieurs spécialistes de l'économie du développement, l'industrie minière en Afrique avait dès le départ une fonction financière pour les Etats africains. C'est pourquoi, depuis son entrée dans l'économie internationale disons-le après la seconde guerre mondiale, toutes les stratégies élaborées aussi bien par les pays consommateurs que par les firmes minières ont mis en avant l'exploitation des produits miniers pour l'exportation. Dans ces conditions, les gains dont ils pouvaient disposer, ne pouvaient être que d'ordre financier. Or, en ce qui concerne l'industrie minière, il convient de noter deux choses importantes. Premièrement, la décision d'ouverture d'une mine intervient toujours après des études de faisabilité dans lesquelles les critères de rentabilité financière prennent toujours le pas sur les effets induits qui sont généralement les infrastructures d'accompagnement du projet. Comme la réalisation de ces infrastructures est en général à la charge des Etats, et que ces Etats avaient besoin de la mine pour recevoir en retour des devises étrangères, il n'est pas rare de voir des Etats s'endetter pour les financer, alors que les gains tirés, sous forme de rente, de l'exploitation ne peuvent pas couvrir les emprunts. Deuxièmement, la mine n'est pas une activité philanthropique, c'est-à-dire que les multinationales ne venaient pas pour financer les politiques sociales des Etats. Dans ces conditions, au cours de la période allant de la fin de la seconde guerre mondiale à l'entame de la décennie 80, les gains des pays miniers d'Afrique, qui ont d'ailleurs évolué en dents de scie, n'ont pu faire face aux besoins primaires de l'essentiel de leurs populations en général, et des populations riveraines des projets miniers en particulier. D'où le non développement de la plupart des zones des projets miniers.

En guise de conclusion, nous disons que c'est la synthèse des logiques des acteurs de l'industrie minière africaine qui lui a conférée une fonction financière de 1945 à 1990, et même à ce jour, ce qui a eu des conséquences néfastes sur les économies, les politiques environnementales et sociales des pays miniers d'Afrique.

### **III.2.1.2 - Quelles conséquences économiques, environnementales et sociales ?**

#### **a) Les conséquences économiques**

Disons tout d'abord que les activités d'extraction minière ont commencé au début des années 1900. Pour nombre d'observateurs, en s'intéressant à l'activité minière en Afrique, les anciennes puissances colonisatrices auraient pu jeter les bases de l'industrialisation de l'Afrique parce que, et selon Paul Bairoch, « *la découverte et l'exploitation d'une source de matière première ouvrent comme première et principale possibilité la continuation en aval des activités ainsi créées, c'est-à-dire l'établissement d'une industrie valorisant cette matière première*<sup>184</sup> ». Malheureusement, le fait de prendre les matières premières pour les envoyer directement en Europe n'a pas permis de jeter les bases de l'industrialisation de l'Afrique.

Si au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, à cause des coûts de transport très prohibitifs, « *il était impensable, sur le plan économique, de concevoir une trop grande distance entre les lieux d'exploitation des matières premières et ceux*

---

<sup>184</sup> Paul Bairoch, op.cit, note 180, p. 323.

*des sièges de transformation*<sup>185</sup> », ce qui a favorisé l'industrialisation des colonies de peuplement d'Amérique, d'Australie et d'Afrique australe, il faut noter que le début des années 1950 qui marque le démarrage des activités minières à grande échelle en Afrique a aussi coïncidé avec la baisse des coûts de transports. La conséquence immédiate est que la séparation des zones de transformation et des zones d'exploitation devenait possible. C'est bien pourquoi « *une fraction largement dominante de l'industrie extractive du Tiers-Monde sert à l'alimentation des industries localisées dans les pays développés*<sup>186</sup> ».

Au regard de ce qui précède, nous pouvons affirmer que les pays développés n'ont pas favorisé l'industrialisation de l'Afrique selon les règles classiques citées plus haut, mais force est de reconnaître que le minimum que les pays africains ont engrangé à travers la fiscalité n'a pas été réinvesti, il a été tout simplement dépensé. On constate donc que malgré leur potentiel minier riche et varié, la plupart des pays miniers africains sont restés classés parmi les plus pauvres de la planète à la fin des années 1980. Au lieu d'être des économies développées, les économies minières en Afrique sont restées dans la logique de l'ancienne Division Internationale du Travail stratégiquement élaborée et soigneusement mise en place par les anciennes puissances coloniales. Dès lors, au lieu de bâtir des économies diversifiées, la plupart des économies africaines tributaires de l'industrie minière sont restées peu diversifiées et insuffisamment préparées pour résister aux chocs extérieurs résultant des variations des cours mondiaux des produits miniers. Les économies minières africaines sont restées extraverties, d'où leurs performances en dents de scie depuis la colonisation jusqu'au début des années 1980. Dès lors, faut-il s'étonner que ces pays aient continué de vivre d'Aides Publiques au Développement ? Le fait le plus marquant est que l'industrie minière, qui est apparue comme un pourvoyeur de ressources pour les budgets nationaux, n'a pu sortir les populations riveraines des projets miniers de la pauvreté et de la misère. Les ressources engrangées n'ayant pas servi au développement des zones minières.

## **b) Les conséquences environnementales**

De 1945 à 1960, la plupart des espaces d'exploitation minière en Afrique étaient des colonies; ils étaient donc des prolongements des métropoles, c'est-à-dire des puissances colonisatrices. Dès lors, les questions environnementales dans les mines africaines ne pouvaient qu'être le reflet de ce qui se passait dans les mines des principaux pays industrialisés que sont : les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie, les pays d'Europe de l'ouest, et l'Afrique du Sud. Comme au cours de cette période l'environnement n'était pas encore une préoccupation dans les puissances coloniales, les projets miniers en Afrique étaient développés sans réelle prise en compte de l'environnement.

Au-delà de cette période, c'est-à-dire de 1960 à 1970, les projets miniers en Afrique étaient développés dans des Etats indépendants, mais dans un contexte de guerre froide, donc de la diplomatie de la canonniers. La mine était au service de la puissance des Etats, elle se développait donc toujours au détriment de l'environnement. Aucune législation ne prévoyait la prise en compte de l'environnement avant, pendant et après la mine.

Il convient de préciser que c'est à partir des années 1970 que la protection de l'environnement dans les zones d'exploitation en général est devenue d'abord une préoccupation aux Etats-Unis, avant de s'inviter dans le débat international et impacter les comportements des acteurs du secteur que sont : les pays développés, les entreprises minières, les Institutions Financières Internationales et les Etats détenteurs de ressources.

Au total, il convient de noter que les contraintes environnementales de l'industrie minière africaine n'ont pas été prises en compte parce que pendant longtemps elles n'ont pas été une priorité pour les pays développés

---

<sup>185</sup> Paul Bairoch, op.cit, note 180, p. 113.

<sup>186</sup> *Id.*

initiateurs de l'industrie minière en Afrique. Pendant cette période, il fallait éviter des coûts opératoires élevés. C'est pourquoi le vide juridique et le vide institutionnel relativement à la protection de l'environnement ont laissé des passifs environnementaux lourds de 1945 à 1980.

### c) Les conséquences sociales

Au cours de cette période, l'industrie minière en Afrique s'est déroulée sous des législations minières d'inspiration coloniale, un système politique fait de dénis de droits de l'homme ravivé par le contexte de la guerre froide. Cette organisation du monde fondée sur la diplomatie de la canonnière a favorisé le renversement de régimes démocratiques par les autorités des grandes puissances industrialisées dans le seul but d'assurer la protection des intérêts de leurs entreprises multinationales<sup>187</sup>.

Etant sous domination coloniale depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et devenus indépendants en demeurant dans le giron des anciennes puissances coloniales, il était difficile au cours de cette période de l'histoire du continent africain d'invoquer les droits de l'homme dans les zones des projets miniers, étant donné que la colonisation d'abord, et la guerre froide ensuite, ont été des systèmes de gestion des hommes fondés sur de nombreux dénis de leurs droits et de leur dignité. Il faut préciser qu'à l'entame des années 1950, le caractère universel de la protection et de la promotion des droits de l'homme a été pris en otage par la division du monde en deux blocs antagonistes idéologiquement. Dans ces conditions, le continent africain qui avait la réputation d'être une zone de bas coûts de production ne pouvait être que peu vertueux en matière de droits de l'homme. Il était donc hors de question de distraire une partie des revenus engrangés pour des projets sociaux, ce qui était d'ailleurs loin des préoccupations des entreprises et des Etats qui fondent leurs décisions sur des critères de rentabilité financière. Le cadre juridique ne mentionnant pas les prestations sociales a caractérisé les mines. Les salaires sont restés bas, les investissements sociaux dans les zones des projets sont restés très faibles. Il fallait faire le minimum d'investissements publics pour préserver la rentabilité financière des projets. Là encore, le développement local a été mis en berne.

En guise de conclusion, il faut noter qu'au cours des vingt-cinq premières années qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale, la vision dominante a été de penser que la croissance économique était à même de contribuer de façon significative à l'élévation du niveau de vie des populations et à l'amélioration de leur condition de vie. Ainsi, pour nombre de spécialistes de l'économie du développement, seule l'augmentation du taux de croissance qui se mesure par « *le pourcentage de variation du Produit intérieur brut (PIB) en volume*<sup>188</sup> », devait guider les Etats dans la réalisation du développement. A cette époque, l'impératif de développement national avait pour nom la croissance économique. Ainsi, dans les pays industrialisés d'Europe, d'Asie et d'Amérique comme non industrialisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, les actions en faveur du progrès humain ont consisté, pendant au moins un quart de siècle, à l'exploitation à outrance des ressources naturelles en général et des ressources minières en particulier, pour soutenir les besoins de tels engagements. Evidemment, la course à la croissance a engendré l'accroissement des besoins de matières premières minérales avec l'explosion de produits à forte intensité minérale. Cette politique de croissance centrée sur les Etats a été poursuivie jusqu'à ce que l'on réalise à l'entame des années 1970, que les populations de la plupart des Etats miniers d'Afrique ont sombré dans la pauvreté et la misère tout au long de cette relative prospérité enregistrée au cours des deux décennies ayant suivi les indépendances.

---

<sup>187</sup> Philip Alston, *The EU and Human rights*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 554. L'auteur rappelle comment les exemples du renversement de Salvador Allende au Chili en 1973, du coup d'Etat militaire au Guatemala en 1954 et du renversement de Pascal Lissouba au Congo sont autant de situations qui illustrent bien jusqu'où les pays industrialisés peuvent aller pour défendre les intérêts de leurs multinationales.

<sup>188</sup> Jacques Généreux, *Introduction à la politique économique*, Paris, Edition du Seuil, 1999, p. 95.

Finalement, nous sommes entrés dans les années 1990, avec une cartographie mondiale de l'extrême pauvreté largement dominée par la présence remarquée et massive de la quasi-totalité des pays d'Afrique producteurs de minéraux. En plus de ce qu'ils ont connu des taux de croissance de plus en plus bas, ils ont des populations vivant dans les environs des projets totalement démunies et très pauvres (Figure 20, p. 142). Profitant du mouvement général qui consiste à repenser le développement en lui donnant un visage plus humain, une autre fonction est assignée à l'industrie minière : la fonction sociale.

### **III.2.2 - La fonction sociale de l'industrie minière africaine**

Dans l'analyse des retombées de l'économie minière en Afrique, nous faisons remarquer que tant que les économies des pays développés étaient en pleine croissance, que les cours des matières premières se comportaient bien, ce qui permettait aux Etats africains d'engranger des ressources financières conséquentes, il était impossible de penser aux effets collatéraux de l'exploitation minière en Afrique.

Les chocs pétroliers de la seconde moitié des années 1970 (1973-1975 et 1979) qui ont entraîné la baisse des activités industrielles dans les principaux pays consommateurs des matières premières minérales ont montré les vulnérabilités des économies africaines avant de révéler au grand jour que les prospérités relatives des économies minières en Afrique essentiellement fondées sur l'exportation de produits primaires ont créé de fortes « *marginalités* [et entraîné comme le dit Elsa Assidon], le *délitement* [de] *l'optimisme en l'avenir par croissance interposée*<sup>189</sup> ».

Depuis le début des années 1980 jusqu'à nos jours, il est apparu clairement que la principale vulnérabilité des économies africaines reste la paupérisation grandissante dans laquelle se trouvent les populations riveraines des projets miniers. L'Afrique n'étant ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre de son industrie minière, nous sommes tentés de nous demander comment elle va procéder pour faire de la lutte contre la pauvreté une priorité dans le domaine des mines, étant entendu que les revenus tirés de l'exploitation minière n'ont pas réussi à faire face de façon autonome aux besoins des populations riveraines des projets miniers. Conscients de la menace que représente la misère dans les environs des projets miniers, les acteurs extérieurs de l'industrie minière africaine vont s'engager, à l'unanimité, à donner à cette activité une nouvelle fonction : la fonction sociale, étant entendu que la fonction financière seule aura prouvé ses limites.

#### **III.2.2.1 - Quelles significations pour les acteurs ?**

Nous ne le dirons jamais assez, ce sont les besoins des pays industrialisés qui sont à l'origine de l'existence de l'industrie minière moderne en Afrique. Il faut noter également que pour avoir été les premières zones d'exploitations minières, ces pays industrialisés n'ignoraient pas les impacts désastreux de l'exploitation minière à grande échelle sur l'environnement, surtout à partir du XIXème siècle, avec des tailles d'exploitation de plus en plus grandes.

Toutefois, il faut reconnaître que les rapports entre les activités minières en Afrique et leur environnement ont été le reflet des relations entre l'activité minière et son environnement dans les pays industrialisés. Jusqu'en 1992, les coûts environnementaux et sociaux en Afrique ont été lourds pour la simple raison que dans les pays industrialisés ceux-ci étaient considérés comme des externalités. Il a donc fallu attendre le début des années 1990, avec la consécration du concept de Développement Durable à Rio, pour que des instruments juridiques et des mécanismes internationaux incitant à une prise en compte des volets social et environnemental soient

---

<sup>189</sup> Elsa Assidon, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, 2002, p. 88.

envisagés dans la valorisation des ressources minières en Afrique. Les réformes des politiques minières engagées dans la première moitié des années 90 en ont tenu compte. Nous pouvons donc dire que, dès cet instant, l'industrie minière a été invitée à avoir désormais une fonction sociale, c'est-à-dire à prendre en compte le bien-être des populations affectées par les projets de développement minier.

Voyons ce que cela signifie pour les acteurs qu'ils soient hors d'Afrique ou africains.

### **a) Les acteurs hors d'Afrique**

#### *- Les pays industrialisés*

Les pays industrialisés qui sont les principaux consommateurs des produits miniers en provenance d'Afrique sont désormais soumis à la pression de leurs opinions publiques nationales et des organisations de la société civile pour ne pas faire ailleurs ce qui est interdit chez eux. Ils s'engagent donc à contribuer à la réforme des législations minières en Afrique afin qu'elles intègrent les principes édictés de bonne conduite environnementale au plan international. Elles ont aussi la responsabilité de veiller à ce que les revenus tirés de l'exploitation minière profitent en premier chef aux populations affectées par les projets miniers. Finalement, leur objectif principal étant de sécuriser leurs approvisionnements, ils pèsent de tout leur poids pour apparaître comme étant soucieux du respect des droits de l'homme dans les zones des projets miniers. La fonction sociale de l'industrie minière africaine donne donc aux pays industrialisés la possibilité de réhabiliter leur image et de payer leur dette éthique vis-à-vis des populations riveraines des projets miniers.

#### *- Les Multinationales et les Entreprises minières*

Leur objectif est de faire des profits. Elles sont donc les dernières à vouloir internaliser les coûts sociaux et environnementaux des projets miniers. Elles veulent donc exploiter à des coûts de production très bas et dans des environnements apaisés. Elles savent aussi qu'en cas de conflits dans les zones de projets, ce sont leurs actifs qui sont pris en otage. Pour toutes ces raisons, elles n'hésitent pas à contribuer aux réformes réglementaires et institutionnelles tendant à minimiser les coûts sociaux et environnementaux de leurs projets. En fin de compte, il faut noter qu'étant elles aussi sous surveillance citoyenne internationale grâce à la révolution des technologies de l'information et de la communication, la fonction sociale de l'industrie minière africaine leur offre l'opportunité de réhabiliter leur image afin de se faire accepter des populations locales. Elles n'hésitent pas à prendre des initiatives là où l'Etat<sup>190</sup> met du temps à réagir à partir des responsabilités sociales qu'elles se donnent elles-mêmes. La finalité étant de soigner leur image.

#### *- Pour les Institutions Financières Internationales*

Pendant longtemps, les Institutions Financières Internationales se sont montrées complices des violations des droits de l'homme dans l'industrie minière africaine pour avoir accepté de financer des projets peu vertueux en la matière. La fonction sociale de l'industrie minière africaine leur donne aussi l'occasion de soigner leur image vis-à-vis des populations locales et de paraître maintenant comme les garants du respect de leurs droits en refusant de financer les projets qui ne les respecteraient pas. Elles jouent un rôle de sentinelle internationale afin que les différents acteurs de l'industrie minière africaine prennent en compte les objectifs de développement national qui consistent désormais en la lutte contre la pauvreté. Elles n'hésitent pas à financer des réformes du cadre réglementaire et institutionnel des Etats dans le but d'accroître leur capacité à faire respecter les grands principes

---

<sup>190</sup> J.A. Botin, *Sustainable management of mining operations*, Colorado, Society for Mining, Metallurgy, and Exploration Inc., 2009, p. 3.

des droits de l'homme et de la protection de l'environnement dans les zones des projets. Elles sont aujourd'hui des sources importantes du droit international relatif à la bonne conduite des entreprises et des Etats en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement.

#### **b) Les Etats africains**

Etant incapables de conduire eux-mêmes leur industrie minière, les Etats africains n'ont pas d'autres choix que d'adopter la nouvelle fonction qui leur est imposée de l'extérieur. Ils prennent donc toutes les dispositions pour que la paix règne dans les zones des projets pour éviter de tuer la poule aux œufs d'or, dans la mesure où les multinationales sont capables de mettre en compétition plusieurs destinations. Ainsi, la prise en compte, par les Etats africains de la fonction sociale, dans leurs cadres législatif, réglementaire et institutionnel de l'industrie minière, ne serait qu'une réponse au nouveau contexte international. La raison évidente est qu'une telle évolution émanant des pourvoyeurs de fonds pour le développement des projets miniers s'impose à eux. Dans ces conditions, de même que la fonction financière visait à assurer à l'Afrique la croissance de son PIB, la fonction sociale doit permettre aux Etats africains de continuer leur développement, mais cette fois-ci en tenant compte des aspirations de leurs populations locales comme le demandent leurs partenaires extérieurs. En somme, la prise en compte de la fonction sociale de l'industrie minière africaine est devenue aujourd'hui pour les Etats africains un facteur de compétitivité et de gouvernance dans la promotion de leur potentiel minier.

### **III.2.2.2 - Quelles conséquences économiques, environnementales et sociales ?**

#### **a) Les conséquences économiques**

La fonction sociale n'a pas changé la signification économique de l'industrie minière pour les Etats africains. De tout temps, l'industrie minière africaine est restée une activité extravertie. Ce qui change, c'est que l'Etat africain qui est resté le collecteur principal des revenus miniers, est désormais invité par les institutions internationales à partager les revenus miniers avec les populations affectées par les projets miniers à travers une politique de décentralisation et d'autonomisation. L'objectif recherché est de mettre les projets miniers au service des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. De telles ambitions s'expriment à travers la décentralisation qui doit permettre aux communautés locales de disposer directement d'une partie des revenus miniers versés par l'entreprise et de décider de l'utilisation qu'il faut en faire, l'Etat n'étant que le garant de la mise en œuvre des nouvelles règles établies.

Dès lors, les vrais responsables du développement des populations affectées par les projets miniers sont les entreprises minières qui agissent sous le contrôle des opinions publiques des pays dont elles sont originaires. C'est bien pourquoi dans les zones minières doivent prévaloir les nouveaux indicateurs de développement dont le plus significatif est l'Indice de Développement Humain (IDH).

#### **b) Les conséquences environnementales**

Une réforme du cadre juridique et institutionnel intervenue dans la seconde moitié des années 1990 permet de prendre en compte l'environnement, avant, pendant et après la mine. Sur le plan juridique, la législation intègre les études d'impact environnemental, les études d'impact social, la participation publique, le principe de pollueur-payeur et le principe de l'indemnisation pour des préjudices subis par les populations locales. Avec la révolution des technologies de l'information et de la communication, les pays africains sont devenus un maillon de

l'environnement minier international, c'est-à-dire que plusieurs voies de recours ou des moyens de pression leur sont désormais accessibles.

Au total, la prise en compte de la fonction sociale de l'industrie minière est venue créer une plateforme mondiale d'instruments juridiques internationaux qui contribuent à la standardisation des normes environnementales opposables aux entreprises minières où qu'elles évoluent. Cette évolution peut être vérifiée à travers les principes directeurs de l'OCDE, le Global Compact, la déclaration de Rio de 1992, les Principes de l'Equateur, le Processus de Kimberley, les Initiatives pour la Transparence dans l'Industrie Extractive, les Normes ISO, ... qui sont, par la pratique, devenus des éléments de droits nationaux opposables aux entreprises minières. A titre d'exemple, nous pouvons citer la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier de la République de Côte d'Ivoire<sup>191</sup> qui intègre tous ces éléments et fait obligation aux investisseurs d'en tenir compte.

### **c) Les conséquences sociales**

La fonction sociale a transformé les projets miniers en pôle de développement. Les installations sanitaires, éducatives et routières que nécessite l'ouverture d'une mine sont désormais dimensionnées pour prendre en compte les accroissements de populations occasionnés par le projet minier. Par ailleurs, la fonction sociale a augmenté le pouvoir de négociation des populations affectées par les projets. Cela veut dire que leur avis compte désormais avant l'ouverture d'un projet et si leur vie est menacée, elles peuvent manifester librement et saisir les tribunaux de leur choix. En somme, la fonction sociale est venue rendre impérative l'étude d'impact environnemental et l'étude d'impact social des projets.

La réalisation des OMD dans les zones des projets miniers est devenue la meilleure façon de la mettre en œuvre.

### **III.2.3 - La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement : vers une industrie minière en Afrique socialement responsable**

De façon générale, nous notons que le concept de développement est né après la seconde guerre mondiale, surtout après la mise en place du Plan Marshall par les Etats-Unis au profit de l'Europe. Par développement, il fallait entendre « *la lutte contre la faim, la pauvreté et le désarroi de la population européenne*<sup>192</sup> ». La finalité de ce plan pour le développement de l'Europe était de l'aider à revenir à un niveau qui puisse lui permettre d'être à nouveau un acteur clé de l'économie mondiale. En ce qui concerne les autres peuples de la terre dont les peuples colonisés d'Afrique, le développement a signifié tour à tour, lutte pour la liberté et la dignité confisquées, lutte pour bâtir des économies viables dans les anciennes colonies afin qu'elles soient dans une certaine mesure des partenaires avec qui les échanges économiques seraient possibles. Dans tous les cas, tout comme le plan Marshall, et comme le dit si bien Olga Navarro-Flores, le soutien apporté aux anciennes colonies a répondu et répondra toujours aux objectifs des pays industrialisés.

La Charte de l'Organisation des Nations Unies créée à l'initiative des vainqueurs de la seconde guerre mondiale, pour la plupart des pays industrialisés, reconnaît, en son article 55, le droit au développement de tout individu et demande à tous les Etats de veiller à ce qu'il en soit ainsi. C'est sans doute ce qui a suscité la création des

---

<sup>191</sup> Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, n° 3 du mercredi 2 avril 2014, pp. 48-69.

<sup>192</sup> Olga Navarro-Flores, *Le partenariat en coopération internationale. Paradoxe ou compromis ?* Québec, Presse de l'Université du Québec, 2009, p. 7.

institutions de Bretton Woods, dont les plus en vue sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui ont pour mission d'aider les pays en voie de développement à rattraper leur retard sur les pays industrialisés. A juste titre, les décennies 1960-1970 et 1970-1980, appelées décennies du développement, avaient pour finalité d'éradiquer la pauvreté dans le monde. Malheureusement au bilan, les objectifs étaient loin d'être atteints. Après un diagnostic, les Institutions de Bretton Woods ont estimé que la part belle faite au rôle de l'Etat dans le secteur productif a éloigné le monde des objectifs du développement, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Une autre approche a été introduite sous le nom du Consensus de Washington, qui promettait la prospérité pour tous, en désengageant l'Etat des secteurs productifs et en faisant du secteur privé le moteur du développement. A la fin des années 1990, la preuve a été faite que cette pratique a également éloigné le monde des objectifs du développement, le nombre de pauvres dans le monde s'étant accru de façon considérable sous toutes les latitudes (Figure 20).

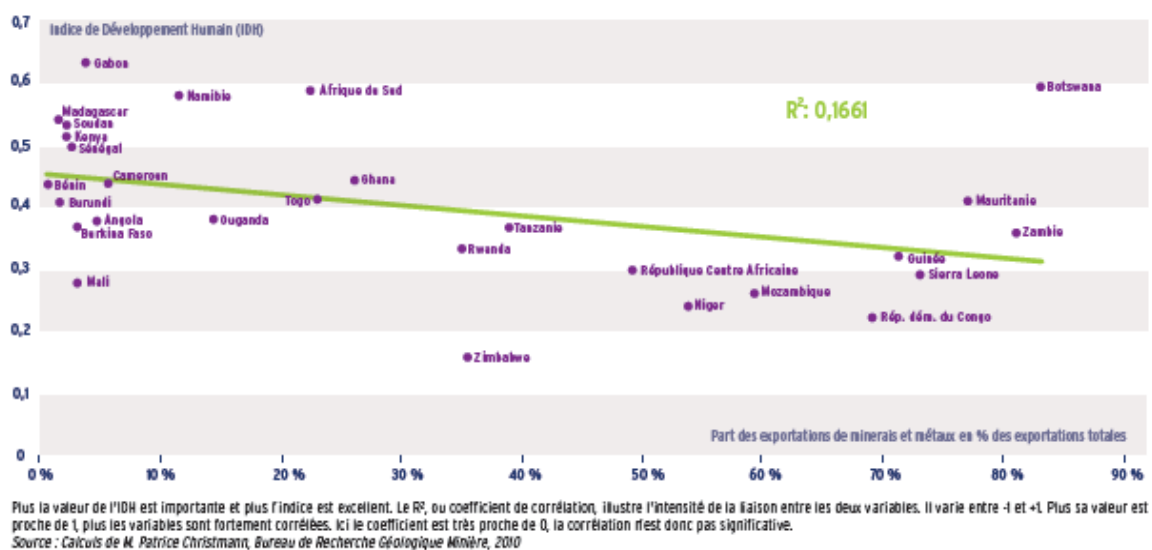


Figure 20 - Faible corrélation entre les exportations minières et l'indice de développement humain (IDH) en Afrique en 2005. (P. Christmann, BRGM 2010 in Secteur Privé et Développement, Janvier 2011, n° 8, p. 18).

Dans ces conditions, que fallait-il faire ?

En 2000, l'ONU a abrité ce qu'il est convenu d'appeler le sommet du Millénaire pour rappeler - par l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) - que le droit au développement était un droit reconnu à tous, de façon individuelle comme de façon collective et qu'il appartenait désormais, non plus aux seuls Etats et entreprises, mais à toutes les sphères de la société, d'œuvrer dans ce sens.

Les OMD constituent donc la feuille de route de tout acteur des relations internationales dont l'activité a un impact sur la vie des hommes. Dès lors, se trouvent interpellés les principaux acteurs de l'industrie minière dans la mesure où l'activité d'exploitation minière ne peut s'entreprendre sans bouleverser les conditions de vie des collectivités et populations riveraines des projets miniers. C'est vrai que c'est aux Etats qu'il incombe de garantir aux populations vivant sur leur territoire le minimum qu'il leur faut pour vivre décemment. S'agissant de l'industrie minière, il convient toutefois de reconnaître que le dynamisme des compagnies minières et leurs capacités financières semblent les désigner comme les moteurs de l'autonomisation des populations affectées par les projets miniers.



Afin de définir le cadre de leur action, voyons en quoi consistent les OMD et en quoi leur prise en compte dans la conduite des projets miniers a fini par devenir un prérequis des critères d'investissement minier.

### III.2.3.1 - Définition des OMD

De l'avis de nombre de spécialistes, « *les Objectifs du Millénaire pour le Développement regroupent un ensemble de cibles quantifiées, assorties d'une date de réalisation, qui devraient permettre de résoudre les problèmes de l'extrême pauvreté dans toutes les dimensions – pauvreté de revenu, sous-alimentation, maladie, manque de logements corrects et exclusion sociale – tout en facilitant l'avènement de l'égalité des sexes et de la viabilité environnementale. Ils correspondent aussi à plusieurs droits de l'homme essentiels – le droit de chaque personne à la santé, l'éducation, le logement et la sécurité, comme le veulent la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration du Millénaire...les OMD sont l'ensemble d'objectifs de réduction de la pauvreté qui réunissent l'adhésion la plus large, qui sont de plus en plus complets et plus spécifiques que le monde ait établis jusqu'à présent, de sorte que leur importance est multiple*<sup>193</sup> ». Les OMD viennent donc rappeler aux initiateurs de projets de développement que « *le développement au sens large comprend d'autres éléments encore, notamment des progrès dans le sens de l'égalité des chances, de la liberté politique et des libertés civiles*<sup>194</sup> ». C'est ce qui fait dire enfin que « *les OMD sont une déclaration essentielle d'intérêt international basée sur un engagement de promotion des droits de l'homme*<sup>195</sup> ».

Il apparaît clairement que si l'industrie minière en Afrique veut s'acquitter de ses responsabilités sociétales, elle doit veiller à ce que chacun des OMD soit mis en œuvre. Il convient de rappeler que les OMD se déclinent en huit objectifs et un ensemble d'indicateurs (Tableau VII).

Dans la plupart des réformes du cadre institutionnel, législatif et réglementaire des politiques minières nationales en Afrique, le modèle de croissance de l'industrie minière africaine qui a consisté à privilégier les bas coûts de production sans intégrer le développement communautaire dans les études de faisabilité est tout simplement abandonné au profit de celui qui sera capable de générer des dividendes aux actionnaires tout en donnant la possibilité aux populations locales de sortir de l'extrême pauvreté, de vivre en bonne santé, et de pouvoir peser sur les choix qui peuvent impacter leur présent et leur futur. Le défi que doit relever la mine en Afrique dans les années à venir consiste à définir le cadre dans lequel cette option sera mise en œuvre. C'est ce qui nous vaut de faire des propositions pour un encadrement efficient des rapports entre les projets miniers et les collectivités locales en Afrique.

---

<sup>193</sup> Millénium Project, *Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, PNUD, 2005, p. 1.

<sup>194</sup> *Rapport sur le développement dans le monde 1991*, p.38, in Michel Norro, *Economies africaines : analyse économique de l'Afrique sud-saharienne*, Paris – Bruxelles, De Boeck & Lacier, 1998, p. 271.

<sup>195</sup> PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Paris, Economica, 2005, p. 5.

<b>Objectif 1 :</b> Réduire l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de moitié le nombre de personnes extrêmement pauvres 2. Réduire de moitié la proportion des personnes souffrant de la faim
<b>Objectif 2 :</b> Assurer l'éducation primaire pour tous	3. Permettre l'achèvement d'un cycle complet d'études primaires pour tous les enfants
<b>Objectif 3 :</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités pour les filles dans l'enseignement primaire 5. Promouvoir l'égalité dans l'emploi 6. Promouvoir une représentation équitable des femmes dans les parlements nationaux
<b>Objectif 4 :</b> Réduire la mortalité infantile	7. Réduire de 2/3 la mortalité des moins de 5 ans 8. Généraliser la vaccination contre la rougeole
<b>Objectif 5 :</b> Améliorer la santé maternelle	9. Réduire de ¾ la mortalité maternelle
<b>Objectif 6 :</b> Combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies	10. Faire reculer l'épidémie du Sida 11. Faire reculer l'épidémie du paludisme 12. Faire reculer l'épidémie de la tuberculose
<b>Objectif 7 :</b> Assurer un environnement durable	13. Stopper la déforestation 14. Réduire de moitié le nombre de personnes sans accès à l'eau potable 15. Réduire de moitié le nombre de personnes sans accès à un réseau d'assainissement 16. Améliorer les conditions de vie dans les taudis
<b>Objectif 8 :</b> Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	17. Réduire le chômage des jeunes

Tableau VII - Les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour 2015

### III.2.3.2 - Les mines et le défi des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Voyons comment les OMD peuvent être abordés dans le cadre des projets miniers en Afrique.

- Concernant l'objectif 1 (*réduire l'extrême pauvreté et la faim*), il faut noter qu'en général, l'ouverture d'une mine réduit considérablement les moyens de subsistance des collectivités locales affectées par les projets avec la réduction des surfaces cultivables, la pollution ou la surconsommation des réserves en eaux (de surface et souterraines), et aussi quelquefois les déplacements de villages, toutes choses susceptibles de plonger les populations concernées dans la pauvreté et la faim. Face à cela les populations peuvent rejeter les projets miniers. Il appartient donc aux acteurs de l'industrie minière de trouver un équilibre durable entre les besoins de la mine et les besoins actuels et futurs des populations.
- Pour les objectifs 2 (*assurer l'éducation pour tous*), 4 (*réduire la mortalité infantile*), 5 (*améliorer la santé maternelle*) et 6 (*combattre le VIH SIDA, la Paludisme et d'autres maladies*), d'une part, l'industrie minière a la

lourde responsabilité de compenser les déficits d'infrastructures de base des collectivités locales en faisant en sorte que les infrastructures construites pour les travailleurs de la mine et leurs familles servent aux communautés environnantes. D'autre part, l'Etat central doit allouer une partie des revenus aux Collectivités locales et territoriales afin qu'elles acquièrent des équipements et des infrastructures susceptibles de réaliser ces objectifs de façon autonome pendant et après le projet minier.

- Pour la réalisation des objectifs 3 (*promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*), 7 (*assurer un environnement durable*) et 8 (*créer un partenariat mondial pour le développement*), la mine doit effectivement allouer des ressources financières aux Collectivités locales et territoriales afin de leur permettre une plus grande autonomisation basée sur le renforcement de leur capacité (empowerment) à comprendre, promouvoir et respecter les droits de l'homme que véhiculent ces trois objectifs.

La réalisation des OMD dans les zones des projets miniers apparaît comme la mise en œuvre de la fonction sociale de l'industrie minière. Les Etats miniers d'Afrique sont donc contraints de réajuster leur politique minière en reconnaissant aux collectivités locales et territoriales un rôle d'acteurs majeurs de l'industrie minière. Une telle mutation suppose un dispositif institutionnel, législatif, réglementaire et financier adéquat pour encadrer durablement les rapports entre l'industrie minière et les populations locales.

### **III.2.3.3 - Propositions pour un encadrement efficient**

Nous venons de montrer qu'en plus de la mission première de l'industrie minière qui est d'aider les gouvernements à lutter contre la pauvreté au niveau collectif (richesse des nations) par la stimulation de la croissance économique et de la réduction des inégalités sociales, s'est ajoutée, depuis le début des années 1990, la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau individuel (le bien-être individuel) dans les zones d'exploitation minière.

De l'avis général, même si cette option est initiée par les acteurs extérieurs, c'est à l'Etat qui accueille le projet minier qu'il appartient de lui donner corps à travers sa politique minière. Toutefois, le modèle de croissance de l'industrie minière en Afrique tirée essentiellement par des capitaux étrangers donne à l'Etat hôte des capacités normatives réduites et des possibilités d'action moindres que du temps des décennies de développement. Le succès de la réalisation des OMD au plan local repose sur un dispositif institutionnel, réglementaire et financier qu'il faut faire encadrer de façon globale.

#### **a) Le dispositif d'encadrement de la mise en Œuvre des responsabilités sociétales dans les zones de projets miniers en Afrique**

Les études récentes menées<sup>196</sup> portant sur les relations entre l'industrie minière et les communautés locales démontrent que l'exploitation minière en Afrique est désormais invitée à s'acquitter de ses responsabilités sociétales en mettant en œuvre le développement humain et le développement durable déclinés en Objectifs du Millénaire pour le développement, prioritairement dans les zones des projets. Le succès d'une telle option implique des actions aux niveaux international, national et local.

*- Au plan international*

---

<sup>196</sup> On peut citer celles conduites sous la Direction de Bonnie Campbell intitulée *Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement ?*, parues en 2010, à Ottawa aux éditions CRDI.

Les instruments juridiques internationaux dont le nombre ne cesse de croître constituent un support assez solide pour faire de la mise en œuvre des OMD au plan local, un élément essentiel de l'industrie minière. En dépit de ce foisonnement de déclarations d'intention à l'initiative des Africains depuis le plan d'actions de Lagos en 1980, le caractère universel de la fonction sociale de l'industrie minière commande que la question des rapports entre l'industrie minière et les populations locales soit traitée au niveau le plus élevé, c'est-à-dire des Chefs d'Etat. Cela est d'autant plus important que l'industrie minière est le support du système productif mondial. Dès lors, un risque aussi important que les Mobilisations communautaires dans l'industrie minière ne saurait se gérer en dehors d'une telle instance.

S'agissant des institutions chargées d'encadrer ces relations, la création d'un Fonds Minier Mondial pour la gestion par anticipation et dans la durée des Collectivités locales affectées par les projets miniers, pourrait être envisagée. Il s'agit ici de permettre à toutes les entreprises minières d'alimenter ce Fonds, afin que les besoins exprimés par les populations locales dès la phase de l'étude de faisabilité commencent à être pris en compte une fois la construction de la mine entamée.

D'ailleurs, en 2002, dans le cadre du sommet sur le Développement durable de Johannesburg, « *neuf des plus grandes entreprises minières du monde, dont Rio Tinto, Newmont Mining Corporation, Barrick Gold Corporation, conscients de leurs responsabilités en la matière, ont confié à l'Institut International pour l'environnement et le développement (International Institute for Environment and Development « IIED<sup>197</sup> ») le soin de réfléchir sur leurs relations avec les communautés locales. Le rapport qui a sanctionné l'étude, dénommé « *Breaking New Ground* », invite ouvertement les Entreprises minières à s'impliquer dans l'amélioration des conditions de vie des populations locales.*

Sur le plan financier, il s'agit de partager les rentes avec les populations locales. Afin de réussir cela, une des résolutions du sommet mondial des Chefs d'Etats sur les rapports entre la mine et les Communautés locales serait la création d'un Fonds Mondial pour le Développement des Communautés Affectées par les Projets miniers. Ce Fonds serait alimenté par toutes les Entreprises minières du monde selon des modalités à fixer par elles-mêmes sous la surveillance des chefs d'Etats. Ce Fonds fonctionnerait comme une banque de développement et ferait des prêts aux populations locales sur la base de ce qu'elles seraient en droit d'attendre des entreprises minières lorsqu'une mine s'ouvre. Cela aura l'avantage d'introduire de la transparence dans les relations entre les entreprises et les populations locales. Cela permettra également de réduire les risques de domination que pourraient exercer les Entreprises minières sur les populations locales compte tenu des rapports asymétriques de leur pouvoir de négociation.

#### *- Au plan national*

Pour la réussite des projets de développement des communautés locales, il serait recommandable de créer une Autorité Nationale Autonome de Développement des Collectivités Affectées par les Projets de développement Minier au niveau de chaque Etat. Cette Autorité Nationale Autonome serait responsable devant le Fonds Mondial évoqué précédemment. Elle élaborerait, avec et pour les populations locales, les plans de développement qui leur conviennent et, en accord avec l'Etat et les Entreprises minières, irait obtenir du Fonds mondial ainsi créé les ressources nécessaires pour la réalisation des projets arrêtés. L'Autorité administrerait ainsi et par projet un Fonds de développement local qui proviendrait du Fonds Mondial pour le développement des populations

---

<sup>201</sup> Michel Deshaies, *Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes minières pour se rendre "environnementalement" acceptables*, <http://espacepolitique.revues.org/2113> consulté le 11/06/14 à 16:32.

riveraines des projets de développement minier. Cette procédure aura l'avantage de permettre à l'Etat de jouer son rôle de gendarme, à l'Entreprise minière de faire de la mine selon les règles de l'art, et à l'Autorité Nationale

ainsi créée d'agir dans la transparence et sous le contrôle de l'Etat, l'Entreprise minière, le Fonds mondial et les Communautés locales. L'Autorité Nationale Autonome sera dans ces conditions aussi bien partenaire des populations locales que de l'Etat et de l'Entreprise minière tout en veillant à dénoncer celui des acteurs qui viendrait à manquer à ces obligations.

*- Au plan local*

A ce niveau, l'Autorité Nationale Autonome veillera à mettre des comités locaux de développement des communautés locales par projets. Ces comités auront les mêmes responsabilités que l'Autorité Nationale mais à une échelle locale. Ils se comporteront comme des services décentralisés et suivront au quotidien le comportement de l'exploitant minier et de celui de l'Etat.

En guise de conclusion, nous pensons que si une telle démarche est acceptée le développement des populations locales pourra être assuré et pourra s'inscrire dans la durée.

**b) Les indicateurs de performance**

Les indicateurs de performance utilisés pour apprécier l'intérêt porté au développement communautaire dans le cadre des projets miniers se mesurent au plan juridique, institutionnel et financier.

Sur le plan juridique, l'aptitude des Etats à ratifier les principaux instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux (contraignants ou pas) en matière de protection et de défense des droits de l'homme, et leur capacité à les transformer en législations nationales, est l'indicateur de la volonté politique, exprimée par les Etats concernés à travers leur code minier.

Sur le plan institutionnel, le principal indicateur est la capacité des Etats à créer ou à favoriser la création d'organismes, privés ou publics, susceptibles de traduire la volonté politique en actions.

Sur le plan financier, la part des finances publiques résultant des projets miniers allouées à l'amélioration du bien-être et à l'augmentation du niveau de vie des populations locales devient de plus en plus l'indicateur par lequel un Etat minier prouve son intérêt à lutter contre la pauvreté dans les sites des projets miniers. D'ailleurs, la plupart des pays africains qui ont fait des réformes de leur politique minière commencent progressivement à inverser la corrélation entre les exportations et l'IDH (Tableau VIII, p. 148).

Pays	Revenus des exportations minières (en % des exportations totales de marchandises, 2000-2007)	Taux de croissance annuel du PIB, 1989-1998	Taux de croissance annuel du PIB, 1999-2008	Indice de Développement Humain (IDH), 1995 (ou 2000)	IDH, 2008
Burkina Faso*	-	4,4	5,4	0,297	0,389
Rép.démocratique du Congo	54,0	-5,9	3,2	0,353 (2000)	0,389
Ghana	34,5	4,3	5,2	0,495 (2000)	0,526
Guinée	85,6	4,2	3,2	-	0,435
Liberia	51,9	-14,3	7,0 (2005-2008)	0,280	0,442
Mali*	-	3,3	5,5	0,267	0,371
Mauritanie	51,6	2,5	4,6	0,495 (2000)	0,520
Mozambique*	-	4,7	7,7	0,310	0,402
Niger*	-	1,5	3,7	0,258 (2000)	0,340
Sierra Leone	64,1	-4,2	9,9	-	0,365
Tanzanie*	-	2,8	6,5	0,425	0,530
Zambie	66,2	-0,1	4,9	0,454	0,481
Moyenne non pondérée	-	0,3	5,7	0,363	0,433**
(Moyenne pondérée en fonction de la population)	-	(0,1)	(5,1)	(0,355)	(0,428)

\* Pays qui dépendent, fortement depuis les années 2000, des revenus miniers.

\*\* 0,439 (0,435) hors Guinée et Sierra Leone

Source : FMI (2009) pour la colonne 2, Banque mondiale (2010c) pour les colonnes 3 et 4, et PNUD (1995 ; 2000 ; 2008) pour les colonnes 5 et 6

Tableau VIII - Evolution comparée des exportations minières, du PIB et de l'IDH dans plusieurs pays réformateurs (Gary McMahon «Quels impacts de la libéralisation du secteur minier africain », Secteur Privé et Développement, n° 8, janvier 2011, p. 14)

## Conclusion

Au tournant des années 1990, le contexte international a vu l'avènement de la mondialisation. En favorisant l'intégration de toutes les économies du monde et la libre circulation des capitaux, de l'information et des technologies, la mondialisation catalyse certes la croissance, mais favorise aussi la solidarité internationale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. L'industrie minière africaine dont la vocation première a été de générer des ressources financières pour favoriser le décollage et l'enrichissement des Etats hôtes des projets miniers (ce qui est synonyme de lutte contre la pauvreté au niveau collectif), est fortement obligée de tenir désormais compte de la nécessité de lutter contre la pauvreté individuelle<sup>198</sup>. La raison est que les entreprises elles-mêmes et les pays industrialisés, consommateurs des produits miniers, font du respect des droits de l'homme et du bien-être des communautés locales un des critères de l'investissement minier international. Cette nouvelle priorité, assignée à l'industrie minière au cours des vingt dernières années a fini par la doter d'une nouvelle fonction : la fonction sociale, en complément de la fonction financière.

La fonction sociale, qui consiste à donner suite aux préoccupations sociales locales n'est possible qu'à travers le transfert effectif de pouvoirs aux échelons inférieurs du gouvernement, dans la mesure où ces derniers maîtrisent mieux les priorités et problèmes locaux, en comptant toutefois sur la contribution financière des entreprises minières. Avec la fonction sociale, l'industrie minière africaine a désormais pour priorité la réalisation, au plan local, des indicateurs alternatifs de développement dont la synthèse se nomme : les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La réalisation des OMD, synonyme de succès de la fonction sociale de l'industrie minière africaine, aura donc son ancrage dans le territoire en raison des coûts sociaux et environnementaux très localisés des projets miniers.

---

<sup>198</sup> Selon la Banque mondiale, « être pauvre, c'est avoir faim, ne pas avoir un toit ni de vêtements décents, être malade et ne pas pouvoir se faire soigner ; c'est être illettré et sans instruction »...c'est ne pas avoir « les moyens ni de se faire entendre, ...ni d'exercer une influence quelconque sur [ les] décisions ». Banque mondiale, op.cit., note 146, p. 19.





**CONCLUSION GENERALE**  
**RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES**



## Conclusion générale, recommandations et perspectives

---

Nos travaux ont permis de nous rendre compte que ce sont les mutations sociétales intervenues en Europe depuis les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles qui ont provoqué l'explosion des demandes de produits miniers, d'abord en Europe, avant de s'étendre au reste du monde. Il faut noter que, de toutes ces mutations sociétales, c'est le choix des métaux précieux comme monnaie qui se présente comme l'accélérateur de l'internationalisation de l'industrie minière. Il est le catalyseur de la diversification des usages de nombreuses autres substances minérales à travers la révolution industrielle amorcée en Europe dès la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Dès lors, nous pouvons affirmer que c'est pour satisfaire les besoins croissants de l'Europe au cours des cinq cents dernières années que des modèles de développement de l'industrie minière ont été expérimentés à travers le monde entier. Fondés sur la domination (militaire, idéologique et financière), tous ces modèles extravertis depuis les Grandes découvertes du XV<sup>ème</sup> siècle ont eu pour fil conducteur la recherche de zones d'exploitation des produits miniers à bas coûts de production. Dans ces conditions, le maître mot était de négliger dans la mesure du possible l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux, alors que ce n'était pas le cas en Europe même.

Comme il fallait s'y attendre, ces choix stratégiques conçus et pensés en Europe pour sécuriser les approvisionnements en produits miniers ont suscité les rébellions des communautés qui en subissaient les effets, mais grâce à la supériorité militaire des Européens, elles ont pu être domptées et les productions minières ont pu croître sans difficultés majeures depuis le début du XVI<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début des années 1990.

Avec l'émergence de puissances concurrentes au fil des indépendances des peuples autrefois soumis par les pays industrialisés d'Europe, les besoins en produits miniers à l'échelle de la planète continuent de croître, et les modèles mis en place pour satisfaire la demande, n'ont pas changé. L'idée de minimiser les coûts sociaux et environnementaux pour produire aux coûts les plus bas possibles guide toujours les acteurs dont la première responsabilité est de rechercher et d'exploiter les gisements miniers aussi bien dans leurs propres pays que hors de leurs frontières nationales.

Face aux conséquences parfois insupportables de ces pratiques (pollution des eaux, déplacements des habitations), les populations riveraines des projets miniers ont commencé à s'opposer aux modèles de croissance de l'industrie minière, partout où leur droit au développement n'est pas respecté. De l'Indonésie à la Grèce en passant par la Roumanie, les USA, le Panama..., il y a une vague de mobilisation « anti-industrie minière » que les pouvoirs publics sont obligés de considérer dans la mesure où les tentatives de recours à la force pour les étouffer ont échoué. Dès lors, les manifestations des populations locales dans l'espoir de bénéficier des retombées de la mine sont devenues un risque pour l'activité minière.

Face à ce nouveau risque, un autre modèle de croissance est proposé. Il se fonde sur la gouvernance globale de l'industrie minière à travers un consensus entre les Etats qui sont les pouvoirs politiques, les Entreprises minières qui créent la richesse et les Organisations de la Société Civile (OSC) auxquelles appartiennent les collectivités et populations affectées par les projets miniers.

Nos travaux montrent que ce nouveau modèle de croissance de l'industrie minière est largement admis par tous acteurs de l'industrie minière puisqu'ils consentent à mettre en commun des propositions, des normes et des principes pour une industrie minière socialement et "environnementalement" responsable. Cette nouvelle vision de l'industrie minière équivaut à la mise en œuvre des indicateurs de développement que sont le développement humain, le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le cas du continent africain, dont les performances en matière de responsabilité sociale des projets miniers sont les plus faibles, a suscité la polarisation de notre attention dans l'analyse des nouveaux rapports entre les projets de développement minier et la satisfaction des besoins essentiels et des droits fondamentaux des populations locales. Bien que les conclusions mettent en évidence l'existence d'une réelle volonté politique par l'adoption des Codes miniers qui intègrent la dimension sociale des projets miniers, les faiblesses du cadre institutionnel et le manque de transparence dans la mobilisation des ressources financières au profit de l'autonomisation des populations locales appellent de notre part des propositions et les recommandations suivantes.

## **Recommandations**

Les oppositions contre les projets miniers représentent, à bien y réfléchir, un problème de sécurité nationale et internationale. Au niveau des Etats pris individuellement, il faut éviter que les mobilisations se transforment en véritable tentative de déstabilisation et que la question de la gestion des ressources naturelles au profit des populations riveraines des projets ne se présente comme un cheval de Troie pour fragmenter les Etats et aboutir à leur faillite comme c'est le cas en Libye, au Soudan du Sud, et comme ce fut le cas il y a quelques années en Angola, et dans l'ancien Zaïre, actuelle République Démocratique du Congo, où les provinces riches ont souhaité devenir des Etats à part entière.

Il faut éviter qu'au niveau mondial, ce phénomène ne devienne un problème de sécurité internationale dans la mesure où, au nom des nouveaux droits humains qui fondent la gouvernance globale, les blocages répétés des grands projets miniers peuvent non seulement déstabiliser toute l'économie mondiale mais aussi susciter une mobilisation internationale pour y mettre fin, comme c'est le cas aujourd'hui au Nigeria où personne ne peut dire avec exactitude si la situation d'insécurité actuelle dans le pays qui menace par ailleurs la paix sous-régionale, est isolée ou a un lien avec les revendications humanitaires du Sud du pays pour le contrôle des revenus pétroliers.

Afin de mettre fin à ce mélange de formel et d'informel qui tend à caractériser la nouvelle réglementation minière, il nous faut préciser toutefois que le plaidoyer en faveur de l'autonomisation des populations et collectivités locales ne signifie pas qu'elles n'ont pas de devoirs. Cela veut dire que, dans la préservation de la cohésion nationale et de l'unité nationale, les Etats demeurent les arbitres en matière d'élaboration de politique minière nationale. Notre travail ne doit donc pas donner un blanc-seing aux communautés locales pour défier les gouvernements et menacer la stabilité et la paix intérieure.

Ainsi, au niveau mondial, nous recommandons :

### **1. La tenue d'un sommet mondial sur l'avenir de l'industrie minière au XXIème siècle**

Les mobilisations « anti-industrie minière » étant devenues des problèmes de société, il est urgent de les résoudre dans un cadre multilatéral. Dès lors, la tenue d'une telle conférence au niveau des chefs d'Etats sur l'avenir de l'industrie minière dans le monde devrait permettre de faire des recommandations pour jeter les

bases d'un vrai partenariat pour le développement minier en considérant les collectivités locales comme des acteurs incontournables de l'activité minière.

2. La création d'un Fonds Mondial pour le Développement des Collectivités affectées par le développement des projets miniers.

Ce Fonds est le fruit d'un partenariat mondial pour le financement de l'autonomisation des populations et collectivités affectées par les projets miniers. Les contributeurs seraient essentiellement les entreprises minières exploitantes de par le monde. Il fonctionne de la façon suivante. Dès qu'une mine s'ouvre, sa durée de vie étant estimée, les sommes dues aux populations au titre de leurs redevances financières directes peuvent être estimées à leur tour dans la mesure où elles représentent forcément une proportion du chiffre d'affaire ou des bénéfices projetés. En fonction des programmes d'autonomisation des populations et collectivités locales, le Fonds Mondial pourrait faire des prêts par anticipation aux autorités chargées d'encadrer le développement local, pendant et après les projets miniers. Le remboursement des emprunts est assuré par l'entreprise sur la base des montants à leur verser, arrêtés après négociation avec les populations et collectivités locales sur la durée de vie de la mine.

Au niveau des Etats producteurs, nous recommandons :

1) La création d'une Autorité Nationale Autonome chargée du Développement des Collectivités affectées par les projets miniers.

Cette structure pluridisciplinaire est composée de compétences avérées en matière d'encadrement de l'autonomisation des populations et collectivités locales. C'est elle qui est donc l'interlocutrice du Fonds Mondial et des autres parties prenantes dans la négociation pour la prise en compte des intérêts des populations et des collectivités locales. Elle est commise par les populations et collectivités locales pour la défense de leurs intérêts. Elle pourra utiliser une partie des revenus des populations et collectivités locales pour assurer leur quotidien en termes de satisfaction des besoins sociaux (formation, éducation, santé, sécurité, loisir, logement, frais de justice, routes,...) et faire des investissements productifs à leurs profits dans le cadre d'un développement durable effectif.

2) La création d'un Fonds d'Investissement par projet pour servir les intérêts des générations actuelles et futures.

Le Fonds d'investissement a pour objectif de procurer des dividendes aux populations et collectivités locales au cas où elles auraient acheté des actions dans des entreprises, ou d'être rétribuées au cas où elles auraient souscrit à des obligations. En procédant ainsi, l'Autorité Nationale chargée d'encadrer les programmes d'autonomisation des collectivités et populations locales suivrait les gains de chaque projet et contrôlerait l'équilibre entre les coûts sociaux et les bénéfices reversés aux populations et garantirait la transparence dans la gestion des coûts et avantages de chaque projet.

Nous pensons que nos recommandations sont susceptibles de permettre à l'industrie minière de porter à la fois la croissance économique, le développement humain durable des populations locales et de garantir la paix et la stabilité des Etats hôtes sans lesquelles la viabilité et la rentabilité des projets miniers seraient vouées à l'échec. C'est pourquoi, il faut espérer que notre étude serve à l'élaboration des politiques minières nationales, mais aussi aux politiques de valorisation des autres ressources naturelles, dont l'inégale répartition géographique à la surface du globe et au sein d'un même pays constitue une source de tensions et de conflits toujours renouvelés.

## Perspectives

### **Mobilisations contre les investissements miniers et fonciers : le passage de la souveraineté formelle des Etats à la gouvernance globale des ressources naturelles**

L'analyse prospective de nos travaux pose la problématique de leur portée dans la mesure où ils ont concerné une seule composante des ressources naturelles dont la valorisation est toujours au cœur des tensions et conflits internationaux. D'une façon générale, on est en droit de se demander si les mutations décrites dans notre étude, qui ont accompagné le mode de croissance de la valorisation des ressources minières, sont valables en ce qui concerne les autres ressources naturelles comme **la terre, l'eau, la mer, les forêts, les glaciers, les montagnes, etc, en un mot, les composantes de la flore et de la faune.**

En abordant les perspectives, c'est-à-dire la suite à réserver à nos travaux, il est essentiel que soit mise en évidence leur utilité dans la conception des politiques nationales de valorisation des ressources naturelles dans les pays industrialisés et non industrialisés afin que des approches nouvelles soient admises comme conséquences des mutations globales et que cessent les plaintes qui pourraient traduire le refus des gouvernants de tenir compte des liens étroits entre valorisation des ressources naturelles et exigences des nouveaux paradigmes du développement. En d'autres termes, si au XXème siècle, l'essentiel du débat en ce qui concerne la valorisation des ressources naturelles a eu pour point d'ogre la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, le XXIème siècle semble avoir pris l'option de placer les ressources naturelles sous protection mondiale, avec une voie prépondérante des populations riveraines des projets de valorisation de celles-ci. Il faut cependant noter que dans chacun des deux cas, ce qui fait bouger le monde, c'est la volonté de résoudre la lancinante problématique de l'inégale répartition géographique des ressources naturelles du globe.

En effet, alors que l'importance des ressources naturelles pour le bien-être des hommes n'échappe à personne, force est de reconnaître que tous les Etats ne sont pas dotés du même potentiel. Dans ces conditions, les modèles conçus et mis en œuvre depuis les premières tentatives de mondialisation du XVIème siècle, visent essentiellement, selon cette idée de Dominique Rosenberg, à « *substituer une inégalité volontaire à une inégalité naturelle*<sup>199</sup> ». Par exemple, l'analyse des modèles de croissance de l'industrie minière au fil du temps laisse apparaître qu'ils ont eu pour sources ceux qui ont su transformer les premiers, les ressources minières en biens et services. Ceux qui n'ont pas eu cette opportunité alors même qu'ils disposaient de ressources abondantes sont devenus des « spectateurs » ou simplement des victimes de ces modèles. La finalité de ces modèles étant de permettre aux sociétés industrialisées de contrôler les approvisionnements en ce qui concerne les ressources minières, peut-on en dire de même pour toutes les autres ressources naturelles ?

Nos travaux révèlent, comme le soutient Dominique Rosenberg, que depuis toujours, l'accès des populations aux ressources naturelles « *a constitué la trame de l'histoire universelle*<sup>200</sup> ». Le rôle économique des ressources naturelles s'accroissant au fil des évolutions sociétales, celles-ci ont fini par s'imposer comme des éléments de puissance. Dès lors, les rapports entre ceux qui en disposent et ceux qui n'en ont pas finissent par devenir conflictuels. C'est la raison pour laquelle conclut Dominique Rosenberg, « *il est peu de conflits ou de tensions graves dans les relations internationales sans racines économiques*<sup>201</sup> ».

Les modèles de croissance de l'industrie minière fondés sur la domination, conçus et mis en œuvre depuis le XVème siècle par les puissances industrialisées et les politiques de nationalisation opérées dans les pays en

---

<sup>199</sup> Dominique Rosenberg, *le Principe de souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles*, Paris, LGDJ, 1983, p. 21.

<sup>200</sup> *Id.*

<sup>201</sup> *Id.*

voie de développement présentées comme solutions alternatives traduisent éloquentement la persistance des rapports de forces qui font de la sphère économique l'élément moteur des relations internationales. Au regard de cela, nous notons que jamais les oppositions aux projets miniers extravertis n'ont été nulles. Tant que ceux qui s'y opposaient, affichaient une infériorité dans les rapports de force, il pouvait sembler qu'elles n'existaient pas.

Depuis les Grandes découvertes du XV<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la gouvernance globale tirée par le Consensus de Washington et la révolution des nouveaux droits humains ; en passant par les différentes vagues de colonisation, la conférence de Berlin qui consacra le partage de l'Afrique ; la doctrine de Monroe qui marqua l'influence exclusive nord-américaine sur les richesses d'Amérique latine et du continent américain ; nous pouvons affirmer que les humains ont toujours cherché à trouver une solution à l'inégale répartition géographique des ressources naturelles, qu'elles soient d'origine minière comme c'est le cas dans le cadre de notre étude ou de toute autre origine comme c'est le cas des terres, des eaux de surface, des mers...dans d'autres cadres.

Dans ces conditions, les résultats de nos travaux doivent contribuer à sortir la conflictualité autour de l'exploitation des ressources naturelles domestiques de l'antagonisme entre dominants et dominés, entre pauvres et riches et entre Nord et Sud. Notre étude porte certes, sur les ressources minières, mais ses conclusions restent inchangées si l'on remplace les ressources minières par d'autres ressources naturelles comme les terres arables, dont l'acquisition, par les multinationales, aux fins de satisfaire des demandes extérieures aux lieux de leur appropriation, suscite l'opposition des populations locales, comme ce fut le cas à Madagascar où, en 2009, la révolte paysanne a eu raison du Président Marc Ravalomanana.

### **La mobilisation contre les investissements fonciers et le défi de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles**

Depuis le début des années 2000, il y a une vaste propension des multinationales à acquérir des terres arables où qu'elles se localisent, pour satisfaire les besoins croissants de l'agro-industrie. L'internationalisation de ce phénomène « *désigné par accaparement des terres ou land grabbing* » vise à corriger à son tour l'inégale répartition géographique des terres arables du globe, dans la mesure où ceux qui s'y adonnent estiment inconcevable de laisser des terres arables inexploitées alors que le progrès en a besoin. Ce processus de valorisation transfrontalière des terres arables est contesté par les populations locales<sup>202</sup>. Les méthodes utilisées, la géographie des contestations et le nombre d'acteurs impliqués montrent aussi que la conflictualité autour de la gestion des terres arables est également sortie de l'antagonisme Nord-Sud et riches-pauvres, pour devenir un vrai problème de société. Alors que le débat sur la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles a pratiquement dressé les Etats riches contre les Etats en voie de développement, ce clivage semble s'estomper face à la nécessité de valoriser les ressources foncières où qu'elles se localisent. La justification de ces investissements est controversée, mais force est de reconnaître que ceux qui s'y opposent et ceux qui y consentent se recrutent aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays non industrialisés. En vérité, « *il s'agit pour des entreprises mais aussi, pour des Etats en manque de terres arables (Libye, Arabie Saoudite, Chine, Inde, USA, pays européens) d'implanter dans d'autres pays des cultures alimentaires et des cultures énergétiques, pour gagner leur sécurité alimentaire et pallier la raréfaction des énergies fossiles (Burnod et al., 2011<sup>203</sup>)* ».

Comme dans l'industrie minière, « *les intérêts des investisseurs, publics ou privés, sont évidents : d'une part, garantir leur approvisionnement en aliments, en matières premières et en énergie ; d'autre part, développer leurs profits (Olivier Martin, 2011 ; Cicodev Africa, 2011 ; Le Quorum, 2011). Les Etats hôtes justifient ces projets*

---

<sup>202</sup> Amandine Adamczewski et al., *Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de la société civile au Mali*, [developpementdurable.revues.org/9424](http://developpementdurable.revues.org/9424) consulté le 24/07/2014 à 10 :51.

<sup>203</sup> *Id.* pp. 2-3

*comme porteurs de développement, par l'apport de capitaux, la création de valeur et les emplois qu'ils engendrent. Ils soulignent la contribution à deux objectifs politiques majeurs : moderniser une agriculture considérée comme "archaïque", et développer le potentiel agricole à travers la mise en valeur de terres considérées comme peu productives<sup>204</sup>».*

Les modèles adoptés, qui sont pour le moment fondés sur la domination du grand capital et des Etats - à la différence que cette fois-ci le capital est de toutes les origines - suscitent la réaction des populations locales qui estiment que leurs terres leur sont tout simplement spoliées. Les coûts sociaux et environnementaux apparaissant parfois insupportables par les populations locales.

Comme dans l'industrie minière, « *les conséquences de ces grands projets pour les populations locales peuvent être l'expulsion, la diminution des ressources disponibles (bois de feux, pâturages, ...) ou la réduction des terres cultivables... La situation des paysans qui exploitent ces terres (agriculture pluviale, élevage extensif, chasse, cueillette...) est rendue fragile<sup>205</sup>...* ». D'une manière générale, les coûts sociaux sont présentés comme « *le prix à payer pour que la nation accède à un avenir meilleur* », par les organisations internationales chargées de lutter contre la faim et l'extrême pauvreté dans le monde comme la Banque mondiale et par les gouvernants des pays hôtes.

Face à ce qui est considéré comme une « *autre forme de néocolonialisme* », les populations locales, appuyées par des ONG internationales, s'organisent pour s'opposer au phénomène d'investissements fonciers à grande échelle.

L'internationalisation de cette autre conflictualité autour de la terre met au goût du jour la lancinante question de la gestion de l'inégale répartition géographique des ressources naturelles du globe. De ce point de vue, il apparaît clairement qu'au fur et à mesure que l'importance économique des ressources naturelles s'accroît, la tension autour de la gestion de cette injustice de la nature sera au cœur des relations économiques internationales. Dès lors, tous ceux qui y voient des éléments de puissance n'hésitent pas à concevoir des stratégies et des modèles dans le but de contrôler le maximum de stock mondial de ces ressources. Face à cette nécessité, les frontières physiques, morales, **religieuses** et même éthiques sont allègrement franchies. Il importe toutefois de reconnaître qu'au nom de la solidarité internationale, il serait difficile, voire injuste, de laisser des ressources endormies alors que les besoins de l'humanité ne cessent de croître.

Dans ces conditions, la finalité de nos travaux qui consiste à recommander une gouvernance globale des ressources minières et la Responsabilité Sociétale de tous les acteurs comme gage de leur gestion au bénéfice du développement humain durable des populations et collectivités locales, peut aisément s'appliquer aux ressources foncières. En guise de conclusion, nous pouvons dire que la réaction des populations locales dans le cadre de la gestion des ressources foncières et les mobilisations communautaires, mouvements anti-industrie minière, ne sont ni un phénomène nouveau, ni un phénomène spécifique à telle ou telle région du globe. Dès lors, nous pouvons affirmer que le modèle tri-articulé, fondé sur la gestion collective (acteurs privés et publics) des ressources naturelles, se présente comme une solution à expérimenter dans la gestion des mobilisations contre le phénomène « *d'accaparement des terres* ».

A l'analyse, notre étude jette les bases d'une gouvernance globale de toutes les ressources naturelles, y compris les ressources foncières, dont un potentiel significatif se localise dans les pays en voie de développement. Nos travaux rappellent aussi que la conflictualité autour des ressources naturelles trouve son explication dans les

---

<sup>204</sup> *Id.*

<sup>205</sup> *Id.*, p. 3



difficultés de mise en œuvre effective des Responsabilités Sociétales de tous les acteurs impliqués dans les activités économiques où qu'elles se trouvent.

Il faut donc comprendre tout l'intérêt de ce travail qui s'appuie sur des données objectives pour ancrer les conflictualités actuelles autour de la gestion des ressources naturelles dans des considérations fondées uniquement sur la nécessité de corriger l'inégale répartition géographique des ressources naturelles et la nécessité d'y parvenir de façon responsable<sup>206</sup>.

Finalement, nous pouvons conclure qu'aucune valorisation rentable des ressources naturelles ne peut se faire désormais sans l'adhésion préalable des populations et collectivités locales. L'étude aura donc permis de savoir qu'avec les évolutions sociétales, on est passé d'un modèle de valorisation des ressources naturelles fondé sur la domination à un modèle fondé sur la gouvernance globale, ou encore d'un modèle régulé à un modèle autorégulé. Dès lors, se pose la nécessité d'ajouter à la dimension financière des projets de développement des ressources naturelles, la dimension sociale imposée par la prise en compte des nouveaux paradigmes du développement que synthétise le concept de responsabilité sociétale dans les projets. Toute chose qui nous fait passer d'une souveraineté des Etats sur les ressources naturelles à une gouvernance mondiale des ressources naturelles.

---

<sup>206</sup> Rory Sullivan & Craig Mackenzie, *Responsible Investment*, Greenleaf, 2006, p.38.